MOUVEMENT CITOYENS LIBRES

PROGRAMME POLITIQUE NATIONAL

2027 – 2032

Pour une République qui protège, une démocratie qui écoute



LES 100 MESURES

Développées chapitre par chapitre : le constat, l'histoire, la proposition

15 chapitres thématiques	**100** mesures concrètes et développées	**4 ans** un mandat présidentiel pour rendre des comptes	**1 800 €** Smic net minimum

Refonder la démocratie et les institutions	Protéger les libertés publiques	Sécurité républicaine et justice indépendante	Exemplarité, transparence et lutte contre la corruption	Justice sociale, travail et pouvoir d'achat
Économie productive et souveraineté industrielle	Finances publiques et fiscalité juste	École, enseignement supérieur et jeunesse	Santé, hôpital et protection sociale	Territoires, logement et services publics
Transition écologique et indépendance énergétique	Agriculture, alimentation et ruralité	Europe, diplomatie et défense	Numérique, intelligence artificielle et médias	Culture, citoyenneté et cohésion nationale

PROJET SOUMIS À VALIDATION DU MCL

JUSTICE • LIBERTÉ • RESPECT • SOLIDARITÉ

Sommaire

Chaque mesure du programme du Mouvement Citoyens Libres pour 2027-2032 est présentée en une dizaine de lignes : le constat, l'ancrage historique ou constitutionnel, et le contenu concret de la proposition.

01	Refonder la démocratie et les institutions	3
02	Protéger les libertés publiques	7
03	Sécurité républicaine et justice indépendante	9
04	Exemplarité, transparence et lutte contre la corruption	14
05	Justice sociale, travail et pouvoir d'achat	16
06	Économie productive et souveraineté industrielle	20
07	Finances publiques et fiscalité juste	23
08	École, enseignement supérieur et jeunesse	26
09	Santé, hôpital et protection sociale	28
10	Territoires, logement et services publics	31
11	Transition écologique et indépendance énergétique	33
12	Agriculture, alimentation et ruralité	37
13	Europe, diplomatie et défense	39
14	Numérique, intelligence artificielle et médias	41
15	Culture, citoyenneté et cohésion nationale	43

CHAPITRE 01

Refonder la démocratie et les institutions

001 **Une convention citoyenne permanente.** La Convention citoyenne pour le climat (2019-2020) a réuni 150 Français tirés au sort. Elle a produit 149 propositions, dont une large partie a été écartée ou affaiblie, malgré la promesse d'une reprise « sans filtre ». Le MCL veut tirer la leçon de cette déception. La convention deviendrait permanente, renouvelée par tiers chaque année pour rester représentative. Elle pourrait être saisie par le gouvernement, par le Parlement ou par pétition. Chacune de ses recommandations recevrait une réponse écrite et motivée des assemblées dans un délai fixé. Le Conseil économique, social et environnemental, réformé en 2021 pour accueillir la participation citoyenne, pourrait en assurer le secrétariat. L'idée n'est pas de remplacer les élus. Elle est de remettre, selon la formule de l'essai, les citoyens à leur place dans la démocratie.

002 **Contrôler les ordonnances et les procédures accélérées.** L'article 38 de la Constitution permet au gouvernement de légiférer par ordonnances. Pensé comme une exception en 1958, il est devenu un mode courant de production du droit, des ordonnances travail de 2017 à la gestion de la crise sanitaire. La procédure accélérée, qui limite la navette à une lecture, est elle aussi engagée sur une majorité de textes. Le MCL propose une révision constitutionnelle encadrant strictement ces outils. L'habilitation serait plus précise et limitée dans le temps. La ratification expresse serait obligatoire dans un délai court. Le recours à la procédure accélérée devrait être justifié et pourrait être refusé par la conférence des présidents. L'essai dénonce la verticalité comme une maladie de la démocratie : le Parlement doit redevenir le lieu où la loi se délibère.

002 bis **Un mandat présidentiel de quatre ans.** Le septennat, institué en 1873, a duré plus d'un siècle. Le 24 septembre 2000, les Français ont approuvé le quinquennat par référendum, avec 73,2 % des suffrages exprimés mais près de 70 % d'abstention. En 2001, l'inversion du calendrier a placé les législatives juste après la présidentielle, pour donner au président une majorité à sa main. Vingt-cinq ans plus tard, le bilan est sévère : le quinquennat a concentré le pouvoir à l'Élysée, réduit le Parlement au rôle de chambre d'enregistrement, puis, faute de majorité depuis 2022, produit l'instabilité. Cinq ans, c'est trop long pour un pouvoir qui n'écoute plus, et les électeurs n'ont aucun moyen de le sanctionner entre deux scrutins. Le MCL propose de ramener le mandat à quatre ans, comme aux États-Unis, au Brésil, en Argentine, au Chili, en Colombie, en Islande ou à Taïwan. La Roumanie, souvent citée, a fait le chemin inverse : son mandat est passé de quatre à cinq ans en 2003. Un mandat plus court oblige à tenir ses promesses vite et rend plus tôt la parole aux électeurs. La limite de deux mandats consécutifs, inscrite à l'article 6 depuis 2008, serait maintenue. Pour éviter que le président ne domine l'Assemblée, le mandat des députés passerait lui aussi à quatre ans, comme en Allemagne, en Espagne, au Danemark ou aux Pays-Bas. Les législatives pourraient se tenir à mi-mandat présidentiel plutôt que dans la foulée, ce qui offrirait aux citoyens un vrai rendez-vous de contrôle. L'objection classique est qu'un mandat court favorise la campagne permanente et décourage les réformes de long terme. Le programme y ré-

pond par la planification pluriannuelle, les lois de programmation et le tableau public des engagements (mesure 006). La révision de l'article 6 passerait par l'article 89, avec un référendum, comme en 2000. Elle s'appliquerait à partir de l'élection suivant son adoption.

002 ter **Respecter le verdict des urnes après une dissolution, sous peine de destitution.** Le 9 juin 2024, au soir des élections européennes, Emmanuel Macron a dissous l'Assemblée nationale. Les électeurs ont désavoué son camp : le 7 juillet, le Nouveau Front populaire est arrivé en tête avec 182 députés, et l'ancienne majorité présidentielle est tombée de 245 à environ 168 sièges. Pourtant, le président a attendu le 5 septembre pour nommer Premier ministre Michel Barnier, issu des Républicains, quatrième force de l'Assemblée, renversé le 4 décembre par 331 députés. Le déni est allé plus loin. Le 5 octobre 2025, le gouvernement de Sébastien Lecornu reconduisait douze des dix-huit ministres du gouvernement Bayrou, tombé trois semaines plus tôt. Il a démissionné quatorze heures plus tard, record de la Ve République. Le gouvernement formé le 12 octobre 2025 était le sixième depuis la réélection d'Emmanuel Macron en 2022. Une dissolution est un appel au peuple. Si le pouvoir ignore sa réponse, elle devient une manipulation.

Le MCL propose trois règles, inscrites dans la Constitution. Première règle : après des législatives, le président doit d'abord confier la formation du gouvernement à la personnalité proposée par le groupe ou la coalition arrivé en tête. Deuxième règle : tout nouveau gouvernement doit obtenir un vote d'investiture de l'Assemblée dans les quinze jours. L'article 49, alinéa 1, deviendrait ainsi obligatoire, comme l'élection du chancelier par le Bundestag en Allemagne. Troisième règle : il serait interdit de nommer un gouvernement dont la majorité des membres appartenaient à un gouvernement censuré ou désavoué par les urnes, sauf s'il obtient cette investiture. La sanction serait réelle. Saisi par soixante députés ou soixante sénateurs, le Conseil constitutionnel constaterait la violation de ces règles dans un délai d'un mois. Ce constat entraînerait de plein droit la fin du mandat du président et une élection présidentielle anticipée, organisée comme en cas de vacance (article 7). Aujourd'hui, la seule voie est la destitution de l'article 68, qui exige les deux tiers des deux assemblées et n'a jamais abouti. Le pouvoir est un mandat que le peuple peut reprendre, rappelle l'essai : de Gaulle, désavoué en 1969, est parti le jour même.

003 **Une dose de proportionnelle aux législatives.** La France n'a connu la proportionnelle intégrale sous la Ve République qu'une fois, aux législatives de 1986, voulues par François Mitterrand. Depuis, le scrutin majoritaire à deux tours a produit soit des majorités écrasantes, soit, depuis 2022, une Assemblée fragmentée sans majorité. Dans les deux cas, une partie des électeurs se sent non représentée. Le MCL propose une dose de proportionnelle, par exemple un quart des sièges, attribués sur des listes nationales ou régionales. Le reste des députés resterait élu par circonscription, pour préserver le lien avec les territoires. Ce mode de scrutin relevant de la loi ordinaire, la réforme ne requiert pas de révision constitutionnelle. Elle obligerait les partis à négocier des coalitions sur un programme, comme en Allemagne. C'est la culture du compromis que réclame l'essai.

004 **Un droit de pétition qui débouche sur un débat.** Les pétitions déposées sur le site de l'Assemblée n'obligent aujourd'hui qu'à peu de choses. Au-delà de 500 000 signatures, la conférence des présidents peut décider d'un débat, sans y être tenue. En novembre 2026, un rapport du député Erwan Balanant a constaté que le droit de pétition « déçoit davantage qu'il ne mobilise ». Le MCL reprend la proposition de l'essai en trois étages. Au-delà d'un premier seuil, le gouvernement donnerait une réponse écrite et publique. Au-delà d'un second seuil, fixé par loi organique, un débat en séance publique et un vote sur une résolution deviendraient obligatoires. Les plateformes privées de pétitions seraient tenues de justifier tout retrait et de conserver les signatures. Dans une démocratie, la parole citoyenne ne doit pas pouvoir disparaître d'un clic.

005 **Un référendum d'initiative partagée plus accessible.** Créé par la révision de 2008 à l'article 11, le RIP exige le soutien d'un cinquième des parlementaires et d'un dixième des électeurs, soit près de 4,9 millions de signatures. Il n'a jamais abouti. La tentative sur la privatisation d'Aéroports de Paris a recueilli environ 1,1 million de soutiens en 2019-2020. Les demandes sur la réforme des retraites ont été rejetées par le Conseil constitutionnel en 2023. Le MCL propose d'abaisser le seuil citoyen, autour d'un million de signatures, et de permettre l'initiative populaire sans parrainage parlementaire. Le contrôle constitutionnel interviendrait avant la collecte, pour ne pas décourager les signataires. De Gaulle considérait le référendum comme la parole directe au peuple. Le MCL veut le rendre aux citoyens, et non le réserver au seul président.

006 **Un tableau annuel des engagements gouvernementaux.** Les promesses électorales se perdent souvent entre les campagnes. Le MCL propose qu'un tableau public recense chaque engagement du gouvernement, son coût estimé, son calendrier, son ministre responsable et son état d'avancement. Mis à jour en continu, il serait présenté chaque année au Parlement et vérifié par la Cour des comptes. L'article 15 de la Déclaration de 1789 dispose que la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. Cette mesure lui donne une traduction concrète. Elle répond aussi au constat de l'essai : beaucoup de Français ont le sentiment qu'on peut voter, manifester, pétitionner, sans que rien ne change. Montrer ce qui a été fait, ce qui ne l'a pas été et pourquoi, c'est commencer à restaurer la confiance.

007 **Renforcer les commissions d'enquête.** Les commissions d'enquête parlementaires ont prouvé leur utilité : affaire Benalla en 2018, cabinets de conseil en 2022, et plus récemment eaux minérales ou violences dans l'éducation. Mais leurs moyens restent limités à six mois et leurs conclusions restent souvent sans suite. Le MCL veut leur donner du personnel d'enquête, l'accès aux documents administratifs sans opposition dilatoire et des sanctions réelles en cas de faux témoignage ou de refus de comparaître. Chaque rapport ferait l'objet, dans les six mois, d'une réponse du gouvernement mesure par mesure. Un suivi public dirait ce qui a été appliqué. L'essai rappelle l'exigence gaulliste d'un « Parlement respecté et de contre-pouvoirs vivants ». Un contrôle sans suite n'est qu'un spectacle : il faut qu'il produise des effets.

007 bis **Une élection présidentielle sérieuse : 20 candidats au maximum et un filtre renforcé.** À cinq mois du premier tour du 18 avril 2027, la liste des prétendants s'allonge, et les médias recensent plusieurs dizaines de candidats déclarés ou pressentis. Ce spectacle affaiblit l'image de la France à l'étranger et brouille le débat, en pleine crise politique et sociale. L'essai le dit : l'Élysée n'est pas une tombola, et la fonction exige un programme crédible et une équipe solide. Le filtre actuel date de la loi de 1962 et de sa réforme de 1976, qui a porté à 500 le nombre de parrainages d'élus après la hausse des candidatures de 1965 à 1974. Il n'a pas empêché le record de 16 candidats en 2002 : la gauche, divisée en huit candidatures, était alors absente du second tour. Le MCL propose d'inscrire dans la loi organique un plafond de 20 candidats sur la liste officielle. Le filtre serait aussi rendu plus exigeant et plus démocratique : 500 parrainages d'élus, complétés par un seuil de soutiens citoyens vérifiés, par exemple 150 000 signatures réparties dans au moins 30 départements. Si plus de 20 candidats remplissaient ces conditions, seraient retenus ceux qui ont réuni le plus de soutiens. Chaque candidat déposerait un programme chiffré, publié par la Commission nationale des comptes de campagne avant le premier tour. La liberté de se présenter reste un droit, mais elle n'autorise pas à transformer l'élection la plus importante du pays en loterie. Le Conseil constitutionnel, garant de l'expression pluraliste des opinions (article 4 de la Constitution), contrôlerait la proportionnalité du dispositif.

CHAPITRE 02

Protéger les libertés publiques

008 **Des mesures d'exception limitées et évaluées.** De novembre 2015 à octobre 2017, la France a vécu sous l'état d'urgence antiterroriste, prolongé six fois. La loi SILT a ensuite fait entrer plusieurs de ses outils dans le droit commun : périmètres de protection, fermetures de lieux de culte, mesures individuelles de surveillance. L'état d'urgence sanitaire de 2020-2022 a suivi, avec confinements et passe sanitaire. Le MCL, né de cette période, pose une règle simple : toute restriction exceptionnelle des libertés aurait une durée fixée par la loi, sans reconduction tacite. Sa prolongation exigerait un nouveau vote et une évaluation publique préalable. Une clause d'extinction automatique empêcherait l'exception de devenir la règle. L'article 16, qui donne des pouvoirs exceptionnels au président, n'a servi qu'une fois, en 1961 : il doit rester ce qu'il est, un ultime recours. L'essai le répète : les libertés ne sont pas une variable d'ajustement de l'urgence.

009 **Une étude de proportionnalité pour la surveillance de masse.** La loi sur le renseignement de 2015 a autorisé les « boîtes noires » algorithmiques chez les opérateurs. La loi sur les Jeux olympiques de 2023 a permis d'expérimenter la vidéosurveillance algorithmique dans l'espace public. La pression pour étendre ces dispositifs, voire la reconnaissance faciale, est constante. Le MCL exige qu'aucun dispositif de surveillance de masse ne soit autorisé ou prolongé sans une étude de proportionnalité publique. Elle devrait démontrer l'efficacité réelle du dispositif, l'absence d'alternative moins intrusive et les garanties prises. La CNIL rendrait un avis public et contraignant sur la méthode. La reconnaissance faciale en temps réel dans l'espace public resterait interdite, dans la ligne du règlement européen sur l'IA. La jurisprudence du Conseil constitutionnel exige déjà cet équilibre : il s'agit de le rendre vérifiable par les citoyens.

010 **Un contrôle indépendant des fichiers de police et de renseignement.** Le fichier des traitements d'antécédents judiciaires contient des millions de fiches, dont beaucoup concernent des personnes jamais condamnées. Les rapports de la CNIL y ont relevé des erreurs et des données conservées trop longtemps. En 2020, l'élargissement de trois fichiers aux opinions politiques et syndicales a suscité une vive polémique. Le MCL propose de donner à la CNIL et à la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement des moyens d'audit renforcés. Elles pourraient effectuer des contrôles inopinés et ordonner l'effacement des données illicites. Chaque citoyen disposerait d'un droit d'accès simplifié et d'un délai de réponse garanti. Un bilan annuel publierait le nombre de fiches, d'erreurs corrigées et d'effacements. Un fichier n'est légitime que s'il est exact, nécessaire et contrôlé.

011 **Garantir la liberté de manifester.** Le droit de manifester découle de l'article 10 de la Déclaration de 1789 et de la liberté d'expression collective reconnue par le Conseil constitutionnel. Il a été mis à rude épreuve : mutilations pendant le mouvement des Gilets jaunes, affrontements de Sainte-Soline en 2023, interdictions préfectorales nombreuses. L'essai consacre plusieurs pages de sa lettre ouverte à ce sujet. Le MCL pro-

pose de publier les doctrines de maintien de l'ordre et de les faire évaluer par un organe indépendant. Les arrêtés d'interdiction seraient individuels, motivés, proportionnés et notifiés assez tôt pour permettre un recours. Les instructions adressées aux préfets seraient rendues publiques. L'usage des armes dites « intermédiaires » serait révisé. La sécurité doit distinguer clairement les auteurs de violences des manifestants pacifiques.

012 **Simplifier les recours contre les décisions attentatoires aux libertés.** Le référé-liberté devant le juge administratif, créé en 2000, permet d'obtenir une décision en 48 heures. C'est un progrès, mais son accès reste difficile pour un citoyen sans avocat ni connaissance du droit. Une interdiction de manifester publiée la veille au soir rend tout recours théorique. Le MCL propose un formulaire de recours simplifié, accessible en ligne et en mairie, et un délai minimal de publication des décisions restrictives. Une aide juridictionnelle d'urgence couvrirait ces procédures. Les associations agréées de défense des libertés pourraient agir plus facilement au nom des personnes concernées. Le Défenseur des droits verrait ses moyens renforcés pour accompagner les réclamants. Un droit sans recours effectif n'est qu'une déclaration d'intention.

013 **Protéger lanceurs d'alerte et journalistes.** Les lanceurs d'alerte ont révélé des scandales majeurs, du Mediator aux LuxLeaks. La loi Waserman de 2022 a amélioré leur protection, en transposant la directive européenne de 2019. Mais les procédures-bâillons, ces poursuites abusives destinées à épuiser financièrement un journaliste ou une ONG, restent fréquentes. Des journalistes ont aussi été convoqués par les services de renseignement pour des enquêtes sur des ventes d'armes. Le MCL propose de transposer pleinement la directive européenne anti-SLAPP de 2024. Elle permet le rejet rapide des poursuites abusives et la condamnation de leurs auteurs aux frais. Le secret des sources serait renforcé, comme le prolongement de la loi de 1881 sur la liberté de la presse. L'essai rappelle que la confiance repose sur la vérité : protéger ceux qui la révèlent est une exigence démocratique.

014 **Un rapport annuel sur l'état des libertés.** La France publie chaque année des centaines de rapports, mais aucun ne dresse un état d'ensemble des libertés fondamentales. Le MCL propose qu'un rapport annuel soit remis au Parlement par une instance indépendante. Elle pourrait réunir le Défenseur des droits, la CNIL, la Commission nationale consultative des droits de l'homme et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, dont Pierre Coppey a été nommé titulaire en novembre 2026. Le rapport suivrait des indicateurs stables : manifestations interdites, mesures de surveillance, gardes à vue, conditions de détention, recours gagnés ou perdus. Il serait débattu en séance publique, avec une réponse du gouvernement. Les libertés deviendraient ainsi une politique suivie, mesurée, et non une proclamation. C'est l'esprit du MCL depuis sa fondation : refuser que les libertés s'érodent sans bruit.

CHAPITRE 03

Sécurité républicaine et justice indépendante

015 **Rétablir la police de proximité et les commissariats de quartier.** Créée en 1998 sous le gouvernement Jospin, la police de proximité reposait sur des agents fixés dans un quartier, connus des habitants, des commerçants et des écoles. Le 3 février 2003, à Toulouse, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy l'a enterrée d'une phrase restée célèbre, lancée à un policier qui organisait un tournoi de football avec les jeunes : « Vous n'êtes pas des travailleurs sociaux. » La police d'interpellation et la politique du chiffre ont pris le relais. Entre 2003 et 2006, 41 circonscriptions de sécurité publique ont été fermées, selon la Cour des comptes. À partir de 2007, la Révision générale des politiques publiques a supprimé des milliers de postes de policiers et de gendarmes. La « police de sécurité du quotidien » lancée en 2018 n'a pas restauré ce lien. Résultat : dans de nombreux quartiers populaires et territoires ruraux, la police n'apparaît plus qu'à travers les contrôles et les interventions. Le respect entre le citoyen et le policier ou le gendarme, représentants de l'État, s'est défait des deux côtés. Le MCL propose de rouvrir des commissariats et des bureaux de police de quartier là où ils ont été fermés, et de maintenir les brigades de gendarmerie dans les campagnes. Des équipes stables seraient affectées plusieurs années au même secteur. Elles travailleraient avec les maires, les écoles, les associations et les bailleurs. Leur évaluation porterait sur la confiance des habitants et la résolution des problèmes, pas seulement sur le nombre d'interpellations. L'État de droit ne tient que si la loi est respectée par tous, et si ceux qui la font respecter sont eux-mêmes respectés et respectueux.

016 **Former à la désescalade et aux droits fondamentaux.** La formation initiale des gardiens de la paix a été raccourcie à huit mois en 2020 pour accélérer les recrutements, avant d'être réallongée. La formation continue au tir et aux gestes techniques reste souvent en deçà des obligations. Or les situations les plus graves naissent fréquemment d'une escalade mal maîtrisée. Le MCL propose une formation initiale d'au moins douze mois et un volume minimal annuel de formation continue. Les techniques de désescalade, la gestion du stress, l'accueil des victimes et le respect des droits y auraient une place centrale. Les pays nordiques et l'Allemagne ont montré qu'une police mieux formée use moins de la force et gagne la confiance. Cette exigence protège aussi les agents eux-mêmes, exposés à des violences réelles et à un fort taux de suicide. Une force publique respectée est une force publique exemplaire.

017 **Tracer les contrôles d'identité.** Le Défenseur des droits a montré qu'un jeune homme perçu comme noir ou arabe a environ vingt fois plus de probabilités d'être contrôlé que le reste de la population. En 2016, la Cour de cassation a condamné l'État pour faute lourde dans des contrôles discriminatoires. En 2023, le Conseil d'État a reconnu l'existence de ces pratiques, tout en renvoyant la réponse au législateur. Le MCL propose d'enregistrer chaque contrôle : motif, lieu, heure, sans ficher la personne contrôlée. La mort de Nahel Merzouk en 2023, lors d'un contrôle routier, a rappelé combien chaque contrôle peut devenir un face-à-face à haut risque pour les jeunes des quartiers populaires comme pour les policiers. Un récépissé ou une trace numérique

serait remis, dans le respect strict de la protection des données. Des statistiques anonymisées permettraient d'évaluer l'efficacité des contrôles et de corriger les dérives. L'égalité devant la loi, posée par l'article 1er de la Constitution, vaut aussi sur le trottoir.

018 Des enquêtes indépendantes et transparentes sur les violences imputées aux agents. Aujourd'hui, les violences policières présumées sont examinées par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) ou de la gendarmerie nationale (IGGN), placées sous l'autorité de leur propre direction. Leurs rapports d'enquête restent le plus souvent internes, et les victimes comme le public ignorent les suites données. Deux affaires récentes montrent ce qui est en jeu. Le 21 novembre 2020, le producteur de musique Michel Zecler a été roué de coups par des policiers dans l'entrée de son studio parisien, à la suite d'un contrôle pour défaut de masque. Les policiers ont ensuite rédigé un procès-verbal l'accusant de violences, démenti par les images de la vidéosurveillance. Sans ces images, la vérité n'aurait sans doute jamais été établie. Il a fallu six ans pour que, le 20 novembre 2026, la cour criminelle de Paris condamne trois policiers à cinq ans de prison, en retenant la circonstance aggravante de racisme. Le 27 juin 2023, à Nanterre, Nahel Merzouk, 17 ans, a été tué par le tir d'un policier lors d'un refus d'obtempérer, déclenchant plusieurs nuits d'émeutes dans tout le pays. Là encore, c'est une vidéo filmée par une passante qui a contredit la première version selon laquelle le véhicule fonçait sur les agents. Plus de trois ans après, la qualification des faits reste en suspens. Les juges d'instruction ont renvoyé le policier devant les assises pour meurtre en 2025. La cour d'appel de Versailles a requalifié les faits en violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner en mars 2026, puis la Cour de cassation a annulé cette requalification. La cour d'appel doit se prononcer à nouveau le 24 novembre 2026, et le procès n'a toujours pas eu lieu. Dans les deux affaires, sans images, la version officielle l'aurait sans doute emporté : c'est exactement ce qu'une enquête indépendante doit empêcher. Les affaires Adama Traoré en 2016 et Cédric Chouviat en 2020 confirment combien la lenteur et le doute sur l'impartialité alimentent la colère. Les révoltes de 2005 et de 2023 sont parties d'un drame impliquant des forces de l'ordre. Le MCL propose trois changements. D'abord, une autorité d'enquête indépendante du ministère de l'Intérieur, sur le modèle britannique ou danois, dotée d'enquêteurs propres et soumise à des délais. Ensuite, la publication des conclusions de chaque enquête portant sur un usage grave de la force, une fois l'affaire jugée ou classée, avec les sanctions prononcées et sous forme anonymisée. Enfin, un droit d'accès des parlementaires : la commission des lois de chaque assemblée pourrait consulter les dossiers en cours, sous secret, et entendre les responsables de l'IGPN et de l'IGGN chaque année. Un rapport annuel public détaillerait le nombre de saisines, les délais, les suites disciplinaires et judiciaires. Ces garanties protègent d'abord les citoyens contre les abus d'une minorité d'agents qui salissent l'uniforme. Elles protègent aussi l'immense majorité des policiers et des gendarmes qui font leur métier avec honneur, et que le soupçon généralisé met en danger. La confiance entre le peuple et sa police est la condition de la paix civile : il n'y a pas de gardien de la paix dans un pays sans paix.

019 **Réduire les délais de justice.** La France consacre à sa justice un budget par habitant inférieur à celui de nombreux voisins européens, selon la Commission européenne pour l'efficacité de la justice. Elle compte environ 11 juges pour 100 000 habitants, contre plus du double en Allemagne. En 2021, une tribune de 3 000 magistrats avait dénoncé une justice qui « n'écoute pas et chronomètre tout ». Les délais dépassent souvent un an aux prud'hommes et plusieurs années pour certaines affaires pénales. Le MCL propose une loi de programmation pluriannuelle protégeant le recrutement de magistrats, de greffiers et d'assistants. La modernisation numérique des juridictions serait achevée. Des objectifs de délais par type de contentieux seraient publiés et suivis. Une justice lente est une justice qui déçoit, surtout les victimes.

019 bis **Protéger la séparation des pouvoirs et punir les ingérences politiques dans la justice.** « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution. » Ce principe, posé par l'article 16 de la Déclaration de 1789, est aujourd'hui menacé de deux côtés. D'abord par le statut du parquet : les procureurs sont nommés sur proposition du garde des Sceaux, après un simple avis du Conseil supérieur de la magistrature que le ministre n'est pas tenu de suivre. La réforme qui devait imposer un avis conforme a été votée par les deux assemblées en 2013 et 2016, mais n'a jamais été soumise au Congrès. Ensuite par les attaques contre les juges. Après la condamnation de Marine Le Pen en mars 2025, la présidente du tribunal a été placée sous protection policière ; après celle de Nicolas Sarkozy en septembre 2025, la présidente de la chambre a reçu des menaces de mort. Selon le ministère de la Justice, 182 attaques contre des magistrats ont été traitées en 2025, contre 26 en 2021. Quand des responsables politiques parlent de « juges rouges » ou de « tyrannie judiciaire », ils désignent des cibles.

Le MCL propose quatre règles, valables pour tous les partis sans exception. Première règle : la nomination et la discipline des procureurs passeraient sous l'avis conforme du CSM, et l'interdiction des instructions individuelles du ministre, posée par la loi de 2013, serait inscrite dans la Constitution. Deuxième règle : un délit d'ingérence dans une procédure judiciaire serait créé. Il viserait tout membre du gouvernement, élu ou collaborateur qui intervient, directement ou par intermédiaire, pour influencer une enquête ou un jugement. Il serait puni de cinq ans de prison, de 75 000 euros d'amende et de dix ans d'inéligibilité. Troisième règle : les peines pour menaces et pressions contre les magistrats seraient alourdies lorsqu'elles viennent d'un responsable public. Aujourd'hui, jeter publiquement le discrédit sur une décision de justice est puni de six mois de prison (article 434-25 du code pénal), ce qui est dérisoire face à l'influence d'un ministre ou d'un chef de parti. Quatrième règle : tout échange entre le pouvoir exécutif et un parquet sur une affaire individuelle serait consigné par écrit et versé au dossier. La critique d'une décision de justice reste libre : le code pénal protège déjà les commentaires techniques et les recours, et nul ne serait poursuivi pour avoir contesté un jugement. Ce qui serait puni, c'est l'intimidation des juges et la manipulation des procédures. Le président de la République est, selon l'article 64 de la Constitution, le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire : il doit en être le premier protecteur, jamais le premier à la contourner.

020 **Accompagner les victimes.** Une victime de violence se retrouve souvent seule face à la procédure : plainte mal reçue, délais, audience impressionnante, indemnisation tardive. Les violences intrafamiliales et sexuelles, mises en lumière par #MeToo et les travaux de la Ciivise sur l'inceste, exigent un accompagnement spécifique. Le MCL propose un référent unique pour chaque victime, de la plainte au jugement. L'accès à un avocat, à un psychologue et à une aide matérielle d'urgence serait garanti, notamment pour le relogement. Les associations d'aide aux victimes recevraient des financements stables et pluriannuels. Les forces de l'ordre seraient formées à l'accueil des plaintes, et le dépôt de plainte facilité à l'hôpital. Le Fonds de garantie verrait ses délais d'indemnisation réduits. La République se juge aussi à la manière dont elle traite ceux qui ont souffert.

021 **Des alternatives à l'incarcération et la fin de la surpopulation.** Les prisons françaises ont dépassé les 80 000 détenus pour environ 62 000 places opérationnelles, un record. Des milliers de personnes dorment sur des matelas au sol. En 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour des conditions de détention indignes. La récidive reste élevée après une courte peine de prison. Le MCL propose de développer le travail d'intérêt général, la surveillance électronique, les stages et la justice restaurative pour les infractions qui s'y prêtent. Un mécanisme de régulation carcérale empêcherait de dépasser la capacité des établissements. Les services d'insertion et de probation seraient renforcés. Il ne s'agit pas de laxisme : une peine utile est une peine qui évite la récidive et protège la société.

021 bis **Punir plus lourdement les viols et les crimes sur enfants, et enfermer 30 ans les récidivistes.** Selon la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), 160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles en France, soit un enfant toutes les trois minutes, et huit fois sur dix l'agresseur est un membre de la famille. L'impunité est massive : seuls 3 % des agresseurs sont condamnés, et 1 % en cas d'inceste. Depuis la loi du 21 avril 2021, tout acte sexuel d'un majeur sur un enfant de moins de 15 ans est un viol, puni de 20 ans de réclusion, sans que la question du consentement puisse être posée. C'est un progrès, mais la peine reste inférieure à la gravité d'un crime qui détruit une vie.

Le MCL propose quatre changements. D'abord, porter à 30 ans de réclusion la peine encourue pour le viol d'un enfant de moins de 15 ans et pour le viol incestueux. Ensuite, pour tout récidiviste d'un viol ou d'un crime sur enfant, une peine d'au moins 30 ans de réclusion, assortie de plein droit d'une période de sûreté de 30 ans, pendant laquelle aucun aménagement ni aucune libération ne serait possible. Pour respecter le principe constitutionnel d'individualisation des peines, la cour d'assises ne pourrait s'en écarter que par une décision spécialement motivée, dans des circonstances exceptionnelles. C'est le même mécanisme que celui validé par le Conseil constitutionnel en 2007 pour les peines planchers. À l'issue de la peine, un suivi socio-judiciaire, une obligation de soins et, si le danger persiste, une rétention de sûreté resteraient possibles. Troisième changement : rendre imprescriptibles les viols commis sur des enfants, comme le recommande la Ciivise, car beaucoup de victimes ne peuvent parler que des décennies plus tard. Quatrième changement, sans lequel les trois premiers resteraient

théoriques : des enquêteurs spécialisés et des unités d'accueil pédiatriques pour l'audition des enfants dans chaque département, et un contrôle systématique des antécédents de toute personne travaillant au contact d'enfants. Protéger les enfants est le premier devoir d'une société : la République doit être implacable envers ceux qui s'en prennent à eux.

021 ter **Punir plus durement toutes les violences sur enfants et accompagner chaque enfant victime jusqu'à sa reconstruction.** Coups, maltraitance, négligences graves, violences psychologiques : les violences faites aux enfants ne sont pas seulement sexuelles, et elles laissent des traces pour la vie. Un enfant battu ou abusé grandit souvent avec la honte et le sentiment d'être responsable de ce qu'il a subi, surtout quand l'agresseur est un parent. Sans soins, ce traumatisme se paie plus tard en échec scolaire, en dépression, en addictions, et parfois en reproduction de la violence. Le MCL agit sur deux plans.

D'abord la sanction. Les peines encourues pour les violences sur un enfant de moins de 15 ans, notamment lorsqu'elles sont habituelles ou commises par un parent ou une personne ayant autorité sur lui, seraient relevées d'un échelon à chaque niveau de gravité. Toute condamnation pour violences graves sur un enfant entraînerait l'examen obligatoire du retrait de l'autorité parentale et une interdiction d'exercer toute activité au contact de mineurs.

Ensuite la reconstruction, qui serait un droit pour chaque enfant victime. Un référent unique, psychologue ou pédopsychiatre, suivrait l'enfant de la révélation des faits jusqu'à sa majorité, et au-delà jusqu'à 21 ans si nécessaire. Des bilans réguliers seraient obligatoires : un mois, trois mois et six mois après les faits, puis chaque année. Ils porteraient sur sa santé psychique et physique, sa scolarité et sa sécurité. Les soins de psychotraumatologie seraient pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais ni délai d'attente. Le travail thérapeutique aurait pour objectif explicite de déculpabiliser l'enfant : lui faire comprendre qu'il n'est jamais responsable des violences subies, et qu'il a eu raison de parler. Des groupes de parole entre jeunes victimes, encadrés par des professionnels, l'aideraient à rompre l'isolement. Sa réinsertion serait accompagnée : soutien scolaire, accès gratuit au sport et à la culture, orientation professionnelle et, pour les enfants placés, accompagnement garanti après 18 ans. Chaque enfant victime aurait aussi droit à un avocat dédié, distinct de celui de sa famille, pour défendre ses seuls intérêts. Une société qui punit l'agresseur mais abandonne l'enfant ne l'a protégé qu'à moitié.

CHAPITRE 04

Exemplarité, transparence et lutte contre la corruption

022 **Publier les rendez-vous d'influence.** La loi Sapin II de 2016 a créé un répertoire des représentants d'intérêts, tenu par la HATVP. Mais ce sont les lobbyistes qui déclarent leurs actions, de façon agrégée, et non les décideurs qui publient leurs agendas. Le citoyen ne sait donc pas qui un ministre a reçu avant de défendre un texte. Le MCL propose que les ministres, leurs directeurs de cabinet et les principaux dirigeants d'administration publient leurs rendez-vous avec des intérêts privés, comme le fait déjà la Commission européenne. Seuls les impératifs légaux, comme la défense nationale ou le secret des affaires, justifieraient une exception. Une « empreinte législative » annexée à chaque projet de loi indiquerait les acteurs consultés. L'essai dénonce la confusion entre puissance publique et intérêts privés. La lumière est le premier remède à l'influence cachée.

023 **Contrôler les conflits d'intérêts et le pantouflage.** Les allers-retours entre hautes fonctions publiques et grandes entreprises, le « pantouflage », sont une tradition française ancienne. Ils posent problème quand un haut fonctionnaire rejoint une entreprise qu'il a contrôlée ou régulée. Depuis 2020, la HATVP contrôle ces mobilités pour les postes les plus sensibles, mais ses avis restent limités et ses sanctions rares. Le MCL propose d'étendre le contrôle préalable à davantage de fonctions et de rendre publics tous les avis. Un délai de viduité de trois ans s'appliquerait entre une fonction de contrôle et un poste dans le secteur concerné. Le remboursement des frais de scolarité des grandes écoles serait exigé en cas de départ précoce vers le privé. Les déclarations d'intérêts seraient vérifiées systématiquement. Servir l'État ne doit pas devenir un tremplin pour des intérêts particuliers.

024 **Rendre lisibles les marchés de conseil.** En 2022, la commission d'enquête du Sénat a révélé que les dépenses de conseil de l'État avaient plus que doublé entre 2018 et 2021, dépassant le milliard d'euros. Le cabinet McKinsey, intervenu notamment pendant la crise sanitaire, est devenu le symbole de cette dérive. L'essai y voit un abandon de souveraineté : l'État paie des prestataires pour penser à sa place. Le MCL propose de publier chaque marché de conseil avec son motif, son coût, ses livrables et son évaluation. Le recours au conseil externe devrait être justifié par l'absence de compétence interne. Les compétences de l'État seraient reconstituées dans les domaines stratégiques, numérique et ingénierie notamment. Les cabinets s'engageraient à déclarer leurs conflits d'intérêts et à ne pas utiliser les données publiques. Une puissance publique qui sait faire n'a pas besoin de tout acheter.

025 **Protéger les agents qui signalent une irrégularité.** Un fonctionnaire qui découvre une fraude, un favoritisme ou une mise en danger doit pouvoir le signaler sans craindre pour sa carrière. L'article 40 du code de procédure pénale l'oblige déjà à dénoncer tout délit au procureur, mais cette obligation est rarement suivie, faute de protection réelle. Le MCL propose des canaux de signalement indépendants de la hiérar-

chie dans chaque administration. La charge de la preuve serait renversée en cas de sanction ou de mutation suspecte après un signalement. Un soutien financier et juridique serait assuré par le Défenseur des droits. Les signalements recevraient une réponse dans un délai fixé. Les agents qui exercent des représailles seraient sanctionnés. L'exemplarité que réclame l'essai commence par la protection de ceux qui refusent de se taire.

026 **Un audit indépendant des grandes politiques en fin de législature.** Chaque gouvernement hérite des politiques de son prédécesseur sans bilan clair : on réforme sans savoir ce qui a marché. La Cour des comptes, en vertu de l'article 47-2 de la Constitution, assiste le Parlement dans l'évaluation des politiques publiques, mais de manière dispersée. Le MCL propose qu'à chaque fin de législature, un audit indépendant examine les grandes politiques : emploi, logement, école, santé, sécurité, énergie. Il comparerait les objectifs affichés, les moyens engagés et les résultats obtenus. Il serait publié avant l'élection, pour éclairer le débat public. Les candidats disposeraient ainsi d'une base commune de faits. L'essai le formule ainsi : le journaliste vérifie avant d'affirmer. La démocratie gagnerait à faire de même.

027 **Des nominations selon des critères publics de compétence.** L'article 13 de la Constitution donne au président le pouvoir de nommer aux emplois civils et militaires. Depuis 2008, les commissions parlementaires peuvent s'opposer aux nominations les plus importantes, mais seulement à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, ce qui n'arrive presque jamais. Les nominations dans les grandes entreprises publiques, autorités indépendantes et administrations restent souvent perçues comme le fait du prince. Le MCL propose de publier pour chaque poste dirigeant un profil de compétences et un appel à candidatures. Un comité de sélection indépendant établirait une liste restreinte. Le seuil de blocage parlementaire passerait à la majorité simple. Le choix final resterait au pouvoir politique, mais il serait motivé. La compétence ne doit pas céder à la proximité.

028 **Une réponse motivée aux autorités de contrôle.** Cour des comptes, Défenseur des droits, CNIL, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Haut Conseil pour le climat : ces autorités publient chaque année des recommandations précises. Une grande partie reste lettre morte, sans même qu'on sache pourquoi. Le MCL propose une obligation légale de réponse motivée du ministre concerné dans un délai de trois mois. Il indiquerait ce qui sera appliqué, quand, ou pourquoi la recommandation est écartée. Un tableau de suivi public serait tenu par le Parlement. Les recommandations non suivies plusieurs années de suite donneraient lieu à une audition du ministre. La confiance, écrit l'auteur, ne se décrète pas : elle se mérite. Elle se mérite aussi en écoutant ceux dont la mission est de contrôler le pouvoir.

CHAPITRE 05

Justice sociale, travail et pouvoir d'achat

029 Un Smic à 1 800 euros net en 2032, négocié dans une conférence salariale annuelle. On ne vit pas dignement en France avec 1 502 euros par mois. C'est pourtant le montant du Smic net annoncé par le gouvernement après la conférence sociale du 9 novembre 2026 : une hausse de 1,6 % au 1er décembre, soit environ 24 euros de plus par mois. Dans l'Union européenne, les prix de l'alimentation ont augmenté de 34 % entre août 2021 et août 2026, selon Eurostat. La colère dépasse nos frontières : le 17 octobre 2026, des manifestations contre la vie chère ont eu lieu le même jour en France, en Belgique, en Italie et au Portugal, et le 31 octobre en Allemagne. Le MCL fixe un cap précis et tenable : un Smic d'au moins 1 800 euros net par mois à temps plein en 2032. Cela représente une hausse d'environ 20 % en cinq ans, soit 3,7 % par an, dont la moitié environ serait couverte par la revalorisation automatique liée à l'inflation. Le reste viendrait d'un coup de pouce annuel fixé par une conférence salariale réunissant État, syndicats, patronat et branches. Le gain net ne reposerait pas seulement sur le salaire brut. Selon la DREES, augmenter de 100 euros le revenu disponible d'un salarié au Smic coûte aujourd'hui environ 440 euros à l'employeur, à cause de la sortie des allègements et des prélèvements. Le MCL combinerait donc trois leviers : la hausse du brut, une baisse ciblée des cotisations salariales sur les bas salaires, et la refonte des allègements patronaux pour qu'ils cessent d'enfermer les salariés au Smic. Les branches dont les minima sont inférieurs au Smic devraient rouvrir leurs grilles. Les TPE des secteurs fragiles recevraient une aide transitoire dégressive. Les économistes divergent sur l'effet sur l'emploi : le modèle de l'OFCE conclut à un effet net faible, car les salariés dépensent leur hausse de salaire. Le MCL publierait chaque année une évaluation indépendante avant de fixer le palier suivant. Le travail doit permettre de vivre, et pas seulement de survivre.

029 bis Associer tous les syndicats au ministère du Travail. En 2023, la réforme des retraites a été imposée contre l'avis unanime des huit grands syndicats. Elle a montré ce que coûte un pouvoir qui consulte après avoir décidé. L'histoire offre l'exemple inverse : en 1945, Ambroise Croizat, ancien dirigeant syndical, devenu ministre du Travail du gouvernement provisoire du général de Gaulle, a bâti la Sécurité sociale avec les organisations de salariés. La loi Larcher de 2007 impose déjà une concertation préalable avec les partenaires sociaux avant toute réforme du travail (article L1 du code du travail), mais le gouvernement reste libre d'ignorer leur avis. Le MCL propose de faire entrer la voix des syndicats au cœur du ministère. Un conseil social permanent serait intégré à l'équipe du ministre du Travail. Il réunirait un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, ainsi que l'Unsa, Solidaires et la FSU), aux côtés des organisations patronales. Il siégerait chaque semaine avec le ministre, aurait accès aux projets de textes et aux études d'impact avant leur adoption, et rendrait un avis public sur chacun d'eux. Tout texte écartant un avis unanime des syndicats devrait faire l'objet d'une réponse motivée devant le Parlement. Le cabinet du ministre accueillerait aussi des conseillers issus du monde syndical. Ces représentants ne seraient pas ministres : l'article 23 de la Constitution in-

terdit de cumuler une fonction gouvernementale avec une fonction de représentation professionnelle nationale, et l'indépendance des syndicats vis-à-vis de l'État doit être préservée. Ils garderaient leur liberté de critique et de mobilisation. Gouverner avec ceux qui travaillent, et non contre eux, c'est la condition d'un dialogue social qui précède les décisions au lieu de les subir.

030 **Limiter les effets de seuil.** Prime d'activité, aides au logement, bourses, tarifs sociaux : chaque dispositif a ses propres plafonds. Il arrive qu'une augmentation de salaire fasse perdre davantage d'aides qu'elle ne rapporte, ce qui décourage le travail et nourrit le sentiment d'injustice. La « smicardisation » et la « trappe à bas salaires » décrites par les économistes résultent aussi de ces seuils. Le MCL propose de lisser la sortie des aides pour qu'un euro gagné se traduise toujours par un gain net réel. Une simulation publique permettrait à chacun de connaître l'effet d'une hausse de revenu. La hausse du Smic vers 1 800 euros net serait articulée avec la prime d'activité, pour ne pas faire perdre d'un côté ce qui est gagné de l'autre. L'objectif : que le travail paie toujours davantage que l'inactivité.

031 **Évaluer les niches fiscales et sociales.** La France compte plus de 450 dépenses fiscales, pour un coût de plus de 80 milliards d'euros par an selon les documents budgétaires. S'y ajoutent les exonérations de cotisations sociales, de l'ordre de 80 milliards elles aussi. Beaucoup n'ont jamais été évaluées depuis leur création. Certaines profitent surtout aux ménages aisés, d'autres n'atteignent pas leur objectif. Le MCL propose d'évaluer chaque niche tous les cinq ans selon deux critères : son utilité au regard de l'objectif annoncé et son coût pour la collectivité. Les niches sans évaluation positive disparaîtraient automatiquement, sauf nouveau vote du Parlement. Les recettes dégagées financeraient en priorité l'accompagnement de la hausse du Smic et les services publics. Ce n'est pas une hausse d'impôt déguisée : c'est l'exigence de savoir à quoi sert chaque euro.

032 **Lutter contre toutes les fraudes avec les mêmes garanties.** Le débat public oppose souvent fraude sociale et fraude fiscale, comme s'il fallait choisir. Les estimations disponibles donnent pourtant un ordre de grandeur : la fraude fiscale se chiffre en dizaines de milliards, la fraude sociale en quelques milliards côté allocataires et davantage côté cotisations non versées par les employeurs. L'essai demande que les plus grandes fortunes contribuent équitablement à l'effort collectif. Le MCL propose de renforcer les moyens humains du contrôle fiscal, réduits depuis quinze ans, et de lutter contre l'optimisation agressive des multinationales. Mais il exige les mêmes garanties pour tous : droit d'être entendu, motivation des décisions, recours effectif. Les algorithmes de ciblage des allocataires seraient audités pour éviter les discriminations. L'égalité devant les charges publiques, garantie par l'article 13 de la Déclaration de 1789, vaut dans les deux sens.

032 bis **Taxer les superprofits et faire contribuer les plus grandes fortunes.** Depuis le début du conflit avec l'Iran, les prix de l'énergie ont flambé, et les grands groupes pétroliers et gaziers ont engrangé des bénéfices exceptionnels payés par les ménages. Le 4 avril 2026, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'Autriche ont demandé à

Bruxelles une contribution sur ces superprofits, sur le modèle de 2022. La France ne s'est pas jointe à cette initiative. Dans le même temps, l'imposition des plus riches a baissé. La suppression de l'ISF et la création de la flat tax en 2018 ont fait gagner en moyenne 1,7 million d'euros par an à chacun des 100 contribuables les plus riches, selon une évaluation du Sénat. L'Institut des politiques publiques a montré que le taux d'imposition global devient régressif au sommet : 46 % pour les 0,1 % les plus riches, 26 % seulement pour les milliardaires. Le MCL distingue deux outils, car ils n'ont pas la même solidité. Le premier est une contribution sur les bénéfices exceptionnels, déclenchée automatiquement en cas de crise et assise sur les profits réalisés en France. Son rendement est par nature incertain : la contribution temporaire de solidarité de 2023 a rapporté environ 200 millions d'euros, alors que des estimations indépendantes allaient jusqu'à plusieurs milliards. Ses recettes financeraient donc uniquement des aides de crise, comme le chèque énergie, et jamais des dépenses permanentes. Le second outil est permanent : un impôt minimum sur les très grandes fortunes, la fin de l'effacement des plus-values latentes dans les holdings patrimoniales, et l'imposition au barème progressif des très hauts revenus du capital. C'est lui qui finance les mesures durables du programme, comme le Smic et les retraites. Chaque dispositif serait soumis pour avis au Conseil d'État et conçu pour respecter l'égalité devant l'impôt et le droit européen. Comme le demande l'essai dans sa lettre ouverte, les revenus exceptionnels doivent contribuer équitablement à l'effort collectif.

033 **La participation des salariés aux résultats et à la gouvernance.** La participation est une idée gaulliste. Les ordonnances de 1959 et de 1967 ont créé l'intéressement et la participation obligatoire dans les entreprises de plus de cent salariés, seuil abaissé depuis à cinquante. De Gaulle y voyait une troisième voie entre capitalisme et collectivisme. Aujourd'hui, la moitié des salariés du privé n'en bénéficie pas, surtout dans les PME. Et les salariés restent rares dans les conseils d'administration, alors qu'en Allemagne ils occupent jusqu'à la moitié des sièges. Le MCL propose d'étendre le partage de la valeur aux entreprises de plus de onze salariés, avec un dispositif simple. Il veut aussi porter à un tiers la part des administrateurs salariés dans les grandes entreprises. Associer ceux qui produisent la richesse à ses fruits et aux décisions, c'est réconcilier l'économie avec la démocratie.

034 **Un guichet simplifié et un accompagnement humain.** Chaque année, des milliards d'euros d'aides sociales ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit. Le non-recours atteint environ un tiers des bénéficiaires potentiels du RSA, selon la DREES. Les démarches en ligne ont exclu les personnes éloignées du numérique, souvent les plus fragiles. Le MCL propose un guichet unique des droits sociaux, physique et numérique, dans chaque bassin de vie. Il s'appuierait sur le réseau France services. Les droits seraient calculés automatiquement quand l'administration dispose déjà des informations, sur le modèle de la « solidarité à la source ». Un conseiller humain accompagnerait toute personne qui le demande. L'essai rappelle que la République ne doit pas être plus présente dans la sanction que dans l'accompagnement : l'accès aux droits en est la preuve.

035 **Un bilan annuel des inégalités.** La France redistribue beaucoup, et ses inégalités de revenus après transferts restent dans la moyenne européenne. Mais les inégalités de patrimoine se sont creusées : les 10 % les plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine des ménages, selon l'Insee. L'accès aux services publics varie aussi fortement selon les territoires. L'essai qualifie la fracture sociale de « bombe à retardement », reprenant le thème de la campagne de Jacques Chirac en 1995. Le MCL propose un rapport annuel au Parlement sur les inégalités de revenus, de patrimoine et d'accès aux services. Il suivrait aussi l'effet des hausses du Smic. Ses indicateurs seraient définis par l'Insee et des chercheurs indépendants, et débattus chaque année avant le budget. On ne réduit pas ce qu'on refuse de mesurer.

CHAPITRE 06

Économie productive et souveraineté industrielle

036 **Identifier les dépendances critiques.** Au printemps 2020, la France a découvert qu'elle ne produisait plus assez de masques, de respirateurs ni de paracétamol. En 2022, la guerre en Ukraine a révélé la dépendance européenne au gaz russe. Depuis février 2026, le conflit avec l'Iran et les combats dans le détroit d'Ormuz menacent l'approvisionnement pétrolier. Les semi-conducteurs, les terres rares, les principes actifs pharmaceutiques et le cloud sont tout aussi stratégiques. Le MCL propose une cartographie complète des dépendances critiques dans la santé, l'énergie, le numérique et l'alimentation. Elle serait réalisée par un service rattaché au Premier ministre, dans l'esprit du Commissariat au Plan créé par de Gaulle en 1946. Chaque dépendance recevrait un plan d'action : stocks, diversification des fournisseurs ou relocalisation. On ne protège pas ce qu'on ne connaît pas.

037 **Des contrats de filière pluriannuels.** Les grandes réussites industrielles françaises, du nucléaire à Airbus en passant par le TGV, sont nées d'une alliance durable entre l'État, les entreprises et la recherche. Depuis les années 1980, cette méthode a été abandonnée au profit d'aides dispersées et changeantes. L'industrie pèse désormais autour de 10 % du PIB, l'un des niveaux les plus bas d'Europe. Le MCL propose des contrats de filière sur cinq ans, signés avec les industriels, les syndicats et les régions. Ils fixeraient des objectifs mesurables de production, d'emploi, de formation et de décarbonation. L'État s'engagerait en retour sur la stabilité des règles, le prix de l'énergie et la commande publique. Un bilan annuel serait présenté au Parlement. La planification démocratique n'est pas l'économie administrée : c'est la capacité à tenir un cap.

038 **Conditionner les aides publiques.** Les aides publiques aux entreprises représentent plus de 200 milliards d'euros par an selon un rapport sénatorial de 2025, en comptant subventions, crédits d'impôt et exonérations. Certaines entreprises ont touché le CICE ou le crédit d'impôt recherche avant de fermer des sites ou de délocaliser. Le cas d'ArcelorMittal, aidé puis annonçant des suppressions de postes en 2025, a conduit l'Assemblée à voter sa nationalisation. Le MCL propose de conditionner toute aide majeure à des engagements écrits sur l'emploi, l'investissement en France et la transition écologique. Une clause de remboursement s'appliquerait en cas de non-respect, de fermeture ou de délocalisation dans les cinq ans. Les aides seraient publiées dans un registre accessible à tous. L'argent public n'est pas un cadeau : c'est un contrat avec la nation.

039 **Simplifier la vie des PME sans réduire les garanties.** Les dirigeants de PME passent un temps considérable en formalités : déclarations multiples, normes changeantes, délais d'instruction. Les lois de simplification se succèdent sans effet sensible. Le MCL veut simplifier réellement, mais sans sacrifier le droit du travail ni la protection de l'environnement, comme le fait parfois la simplification déguisée en dérégulation. Il propose le principe « dites-le-nous une fois », qui interdit à l'administration de

redemander une information déjà transmise. Un interlocuteur unique serait désigné pour chaque entreprise dans le département. Le silence de l'administration vaudrait accord dans des délais garantis pour les demandes courantes. Chaque nouvelle norme ferait l'objet d'un test d'impact sur les PME. La simplification doit libérer ceux qui produisent, pas affaiblir ceux qui travaillent.

040 **Soutenir la transmission et les reprises par les salariés.** Près de 700 000 entreprises, souvent des PME rentables, devraient changer de mains dans les dix prochaines années avec le départ à la retraite de leurs dirigeants. Faute de repreneur, beaucoup ferment ou sont rachetées par des fonds étrangers. Les sociétés coopératives (SCOP) ont montré leur solidité : leur taux de survie est supérieur à la moyenne. Le MCL propose un droit de préférence pour les salariés en cas de cession, assorti d'un accompagnement juridique et financier. Un fonds public de garantie faciliterait les rachats en SCOP. La fiscalité favoriserait la transmission aux salariés ou à des repreneurs locaux. Des réseaux régionaux mettraient en relation cédants et repreneurs. C'est l'esprit de la participation gaulliste : que ceux qui font vivre l'entreprise puissent en devenir propriétaires.

041 **Orienter la commande publique vers l'innovation et la résilience.** La commande publique représente environ 8 % du PIB français. C'est un levier considérable, souvent utilisé sur le seul critère du prix le plus bas. Les États-Unis, avec le Buy American Act, et la Chine utilisent ouvertement leurs achats publics pour soutenir leur industrie. Le droit européen autorise déjà des critères environnementaux, sociaux et d'innovation. Le MCL propose de les rendre systématiques : bilan carbone, sécurité d'approvisionnement, insertion, qualité de service. Les PME innovantes auraient un accès réservé à une part des marchés, comme le prévoit le Small Business Act américain. La France plaiderait à Bruxelles pour une préférence européenne dans les secteurs stratégiques. Acheter public, c'est aussi choisir le pays qu'on veut construire.

042 **Former aux métiers industriels et techniques.** L'industrie française peine à recruter : soudeurs, chaudronniers, techniciens de maintenance, ingénieurs. Pendant des décennies, l'orientation scolaire a valorisé les filières générales et dévalorisé les métiers manuels. Les relocalisations annoncées se heurtent souvent à ce manque de compétences. Le MCL propose une carte des formations construite avec les régions et les bassins d'emploi, actualisée tous les deux ans. Les lycées professionnels et les IUT recevraient des plateaux techniques modernes, partagés avec les entreprises. Les campus des métiers et des qualifications seraient renforcés. La reconversion des adultes vers l'industrie serait rémunérée. Les femmes, encore très minoritaires dans ces métiers, seraient spécifiquement encouragées. La souveraineté, rappelle le programme, se construit d'abord dans la capacité à former.

042 bis **Une immigration de travail choisie, inspirée du modèle canadien.** En 2025, la France a délivré 384 230 premiers titres de séjour, un record, en hausse de 11,2 %. Mais l'immigration de travail n'en représente que 13,5 %, et c'est le seul motif en baisse. Les étudiants (31 %), les familles (24 %) et les protections humanitaires (23 %) dominent. Pendant ce temps, l'industrie, le soin, le bâtiment et l'agriculture peinent à

recruter. La France subit son immigration plus qu'elle ne la choisit. Le Canada fait l'inverse. Depuis 1967, il sélectionne ses immigrés économiques par une grille à points, aujourd'hui gérée par le système Entrée express : âge, diplôme, maîtrise de l'anglais ou du français, expérience, offre d'emploi. Les candidats les mieux classés sont invités à s'installer. Le Parlement est informé chaque année d'un plan pluriannuel qui fixe des cibles par catégorie. L'immigration économique doit y représenter 64 % des admissions permanentes en 2027 et 2028. Les résultats sont réels : selon le gouvernement canadien, les immigrés sélectionnés par Entrée express ont des revenus nettement supérieurs au revenu médian canadien.

Le modèle a aussi montré ses limites, et il faut les connaître pour ne pas les reproduire. En 2023 et 2024, le Canada a laissé exploser le nombre de résidents temporaires, étudiants et travailleurs, hors de la grille à points. La pression sur le logement a retourné l'opinion : en novembre 2024, 54 % des Canadiens jugeaient l'immigration trop élevée, contre 22 % en mars 2023. Ottawa a dû réduire ses cibles d'arrivées temporaires de 673 650 à 385 000 en 2026. La leçon est claire : la sélection ne fonctionne que si elle couvre toutes les voies d'entrée économiques et si les volumes suivent les capacités d'accueil, notamment en logement.

Le MCL propose donc une immigration de travail choisie, maîtrisée et digne. Une grille à points publique sélectionnerait les candidats selon leur qualification, leur expérience, leur niveau de français, leur offre d'emploi et les besoins réels des métiers en tension, avec des points supplémentaires pour une installation dans les territoires qui manquent de main-d'œuvre. Chaque année, le gouvernement présenterait au Parlement un plan pluriannuel indicatif fixant des volumes par catégorie, établi avec les régions et les partenaires sociaux et débattu publiquement, en tenant compte des capacités de logement. Les titres étudiants seraient mieux reliés aux besoins : un diplômé français dans un métier en tension aurait une voie claire vers un titre de travail. L'intégration serait la contrepartie : cours de français renforcés, reconnaissance rapide des diplômes, accompagnement vers le logement et l'emploi. La lutte contre le travail illégal et l'exploitation des travailleurs sans titre serait renforcée, car elle tire tous les salaires vers le bas. Cette sélection ne concerne que l'immigration de travail. Le droit d'asile, garanti par le Préambule de 1946 et la convention de Genève, et le droit de vivre en famille, protégé par la Convention européenne des droits de l'homme, ne se décident pas par points. Ils seraient traités plus vite, avec des procédures plus rapides pour accorder ou refuser. L'essai le rappelle : le père de l'auteur est venu du Portugal de Salazar pour étudier en France. La République reste une promesse pour ceux qui viennent y travailler et la respectent.

CHAPITRE 07

Finances publiques et fiscalité juste

043 **Une revue indépendante des dépenses avant toute réforme fiscale.** La France a la dépense publique la plus élevée de l'OCDE, autour de 57 % du PIB, et pourtant ses services publics se dégradent. Ce paradoxe appelle un diagnostic avant toute décision. La Révision générale des politiques publiques de 2007, centrée sur le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, a surtout produit des coupes uniformes. Le MCL propose une revue menée par la Cour des comptes, l'Inspection des finances et des économistes indépendants, politique par politique. Elle dirait ce qui est efficace, ce qui fait doublon, ce qui doit être renforcé. Ses conclusions seraient publiées et débattues au Parlement en 2027, avant toute réforme fiscale majeure. En novembre 2026, le budget 2027 a été rejeté faute d'accord sur les recettes. La méthode inverse, partir des besoins et de l'efficacité, permettrait de bâtir un consensus.

044 **Un budget pluriannuel aux scénarios prudents.** Les lois de programmation des finances publiques sont régulièrement démenties par les faits, car fondées sur des prévisions de croissance trop optimistes. Le Haut Conseil des finances publiques l'a souligné à plusieurs reprises. Pour 2027, le gouvernement mise sur 1 % de croissance, et la Banque de France n'envisage pas d'amélioration notable du déficit avant 2028. Le MCL propose un budget présenté sur cinq ans, avec un scénario central prudent et un scénario défavorable. Les prévisions macroéconomiques seraient confiées à une institution indépendante, comme l'Office for Budget Responsibility britannique. Une réserve de précaution serait constituée pour les mauvaises surprises. Gouverner, c'est prévoir : un budget sincère est la première condition de la confiance des citoyens et des prêteurs.

045 **Publier l'impact distributif des mesures fiscales.** Chaque réforme fiscale fait des gagnants et des perdants. Or ces effets ne sont presque jamais présentés clairement au moment du vote. La suppression de l'ISF en 2018 et la création du prélèvement forfaitaire unique ont ainsi été votées avant que l'on mesure leur effet sur les plus hauts revenus. Les évaluations ultérieures ont montré que les gains allaient d'abord aux très hauts patrimoines, sans le « ruissellement » promis sur l'investissement. La taxe carbone, à l'inverse, pésait plus lourd sur les ménages ruraux et modestes, ce qui a nourri la révolte des Gilets jaunes. Le MCL propose que toute mesure fiscale importante soit accompagnée d'une étude d'impact par décile de revenu, par type de territoire et par type de ménage. Ces études seraient réalisées par l'Insee ou l'Institut des politiques publiques. L'essai demande de dire qui finance quoi : c'est la condition d'un consentement à l'impôt, principe posé par l'article 14 de la Déclaration de 1789.

046 **Supprimer progressivement les dépenses fiscales inefficaces.** Les dépenses fiscales, crédits et réductions d'impôt, sont des subventions qui ne disent pas leur nom. Elles échappent largement au débat budgétaire. La Cour des comptes a montré que nombre d'entre elles n'ont aucune évaluation et que certaines sont reconduites depuis des décennies sans justification. Le MCL propose un plan de suppression progressive des dépenses jugées inefficaces après évaluation, étalé sur trois ans pour ne pas désta-

biliser les ménages ni les entreprises. Chaque nouvelle dépense fiscale serait limitée à cinq ans et soumise à évaluation avant tout renouvellement. Les recettes ainsi récupérées serviraient à réduire le déficit et à financer les priorités du mandat. La justice fiscale, que réclame l'essai, passe autant par la suppression des privilèges que par les taux.

047 **En finir avec les retards de paiement publics.** L'État, les collectivités et les hôpitaux doivent payer leurs fournisseurs sous 30 jours, 50 jours pour les établissements de santé. Ces délais sont fréquemment dépassés, et ce sont les petites entreprises qui en souffrent le plus, faute de trésorerie. Selon l'Observatoire des délais de paiement, ces retards causent chaque année des milliers de défaillances d'entreprises. Le MCL propose le versement automatique des intérêts de retard, sans démarche de l'entreprise. Un tableau public des délais de paiement serait tenu pour chaque administration et collectivité importante. La dématérialisation complète des factures serait généralisée. Les gestionnaires seraient évalués sur le respect de ces délais. Une puissance publique qui exige le paiement de l'impôt à date doit s'appliquer la même règle.

048 **Protéger les investissements essentiels.** Dans les périodes de rigueur, ce sont souvent les investissements de long terme qui sont sacrifiés : rénovation des écoles, équipement des tribunaux, modernisation des hôpitaux. L'effet est différé mais lourd : bâtiments vétustes, services dégradés, coûts futurs plus élevés. Avec une dette de 121,7 % du PIB prévue en 2027 et une charge d'intérêts proche de 91 milliards d'euros, la tentation de couper partout est forte. Le MCL propose des objectifs pluriannuels transparents pour l'éducation, la justice et la santé. Ils seraient inscrits dans des lois de programmation, comme c'est déjà le cas pour la défense. Les économies porteraient d'abord sur les dépenses inefficaces identifiées par la revue. L'essai rappelle que l'école, l'hôpital et la sécurité sont les piliers fragilisés de la République : on ne redresse pas un pays en les affaiblissant.

049 **Toute dépense permanente nouvelle doit afficher son financement.** Les campagnes électorales multiplient les promesses sans chiffrage. Une fois au pouvoir, les dépenses nouvelles s'ajoutent sans que leur financement soit identifié, et la dette fait le reste. Le MCL s'applique à lui-même la règle qu'il propose : aucune dépense pérenne nouvelle sans recette ou économie équivalente clairement désignée. La hausse du Smic à 1 800 euros net, par exemple, serait financée par la révision des exonérations de cotisations et des niches inefficaces. Cette règle, inspirée du « pay-as-you-go » américain, serait inscrite dans la loi organique relative aux lois de finances. Le Haut Conseil des finances publiques vérifierait son respect. L'essai le dit : la maîtrise des finances publiques est une condition de liberté politique. Un pays endetté subit ses créanciers au lieu de choisir sa politique.

049 bis **Voter la taxe Zucman pour financer les services publics et les retraites.** La mesure 032 bis pose le principe d'un impôt minimum sur les très grandes fortunes ; le MCL en fera un projet de loi dès la session parlementaire de l'été 2027. Imaginée par l'économiste Gabriel Zucman, la taxe vise environ 1 800 foyers dont le patrimoine dépasse 100 millions d'euros. Le mécanisme est un plancher : si l'impôt sur le revenu, l'IFI et les prélèvements sociaux déjà payés n'atteignent pas 2 % de la fortune, le contribuable acquitte la différence. Adoptée par l'Assemblée nationale le 20 février 2025, la proposition de loi a été rejetée par le Sénat le 12 juin 2025, puis écartée du budget 2026. Il lui manque un mandat clair des électeurs : la présidentielle le lui donnera. Le rendement doit être dit honnêtement. Gabriel Zucman l'estime entre 15 et 25 milliards d'euros par an ; ses détracteurs parlent de 5 milliards, en invoquant l'exil fiscal. Le Conseil d'analyse économique a montré en 2025 que cet exil existe mais reste modeste. Fidèle à la mesure 044, le budget ne retiendrait que l'hypothèse basse. Pour rendre la taxe solide, le texte maintiendrait l'imposition cinq ans après un départ à l'étranger, confierait la valorisation des titres non cotés à l'administration et permettrait aux fondateurs d'entreprise d'étaler le paiement sans céder le contrôle. Il serait soumis au Conseil d'État avant dépôt. Les recettes seraient affectées par la loi : en priorité aux caisses de retraite, pour financer le retour à 62 ans et le départ à 60 ans pour les métiers pénibles (mesure 063 bis), le solde au désendettement et aux investissements essentiels (mesure 048). Ce n'est pas un impôt contre la réussite : c'est la garantie que ceux qui possèdent le plus ne paient pas moins que les autres.

CHAPITRE 08

École, enseignement supérieur et jeunesse

050 **Lire, écrire, compter : la priorité du primaire.** Les lois Ferry de 1881-1882 avaient un objectif simple : que chaque enfant sache lire, écrire et compter. Cette promesse n'est plus tenue pour tous. Les enquêtes PISA et TIMSS placent la France en bas du classement européen en mathématiques. Près d'un élève sur cinq entre au collège sans maîtriser les fondamentaux. Le MCL propose de concentrer les moyens du primaire sur ces apprentissages, avec des effectifs réduits en CP et CE1 étendus à toutes les écoles qui en ont besoin. Des évaluations nationales serviraient à aider les élèves en difficulté, non à classer les écoles. Un soutien individualisé serait proposé dès qu'un retard est repéré. Les programmes seraient stabilisés, après des décennies de réformes successives. L'égalité des chances commence dès la première année d'école.

051 **Rendre le métier d'enseignant attractif.** Chaque année, des centaines de postes restent non pourvus aux concours, notamment en mathématiques, en lettres et dans les académies de Créteil et Versailles. Un professeur français en début de carrière gagne moins que la moyenne de ses collègues de l'OCDE. Le recours aux contractuels, recrutés parfois après un entretien de quelques minutes, s'est généralisé. Le MCL propose une revalorisation pluriannuelle des salaires, concentrée sur les débuts de carrière. La formation initiale comprendrait une année de stage rémunérée et accompagnée. Un droit réel à la formation continue serait garanti sur le temps de travail. Les enseignants affectés dans les zones difficiles bénéficieraient d'avantages de carrière et de logement. L'essai rappelle que la République se transmet d'abord par l'école : elle n'a pas d'avenir sans ses professeurs.

052 **Accompagner réellement les élèves handicapés.** La loi de 2005 sur le handicap a posé le droit de chaque enfant handicapé à être scolarisé à l'école ordinaire. Le nombre d'élèves handicapés scolarisés a plus que triplé depuis. Mais les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) restent précaires, à temps partiel, avec des salaires souvent inférieurs au Smic mensuel. Des milliers d'enfants attendent un accompagnement notifié par la MDPH. Le MCL propose de créer un véritable statut d'AESH, avec temps plein possible, formation qualifiante et rémunération alignée sur l'objectif de 1 800 euros net. Les délais de notification seraient réduits. Les enseignants seraient formés à l'accueil des élèves à besoins particuliers. Des unités spécialisées seraient ouvertes là où l'inclusion ordinaire ne suffit pas. Une République fraternelle ne laisse aucun enfant à la porte de l'école.

053 **Prévenir le décrochage scolaire.** Chaque année, des dizaines de milliers de jeunes quittent le système scolaire sans diplôme. Le décrochage commence souvent bien avant l'âge de 16 ans, par l'absentéisme, les difficultés d'apprentissage ou les problèmes familiaux. L'essai consacre un chapitre à une jeunesse qui ne croit plus aux promesses, et le décrochage en est l'expression la plus concrète. Le MCL propose un repérage précoce dans chaque collège, grâce à une équipe associant professeurs, CPE, assistants sociaux et psychologues de l'Éducation nationale. Des parcours alternatifs, en

petits groupes et en lien avec le monde professionnel, seraient proposés. Les écoles de la deuxième chance et l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi verraient leur capacité étendue. L'obligation de formation jusqu'à 18 ans, créée en 2020, serait réellement appliquée.

054 **Articuler lycée professionnel, apprentissage et entreprises.** Le lycée professionnel accueille un tiers des lycéens, majoritairement issus de milieux populaires. Il souffre d'une image dégradée et d'une orientation souvent subie. L'apprentissage a fortement progressé depuis 2018, mais surtout dans l'enseignement supérieur, moins pour les jeunes peu qualifiés. Le MCL propose de construire les formations professionnelles avec les entreprises du territoire, sans abandonner les enseignements généraux qui permettent de poursuivre ses études. Les périodes en entreprise seraient encadrées et gratifiées. Les passerelles vers le BTS et la licence professionnelle seraient facilitées. L'aide à l'embauche d'apprentis serait recentrée sur les niveaux CAP et bac pro. Valoriser les métiers, c'est aussi reconnaître la dignité de ceux qui les exercent, au cœur de la justice sociale défendue par le MCL.

055 **Loger et soigner les étudiants modestes.** La précarité étudiante est devenue visible pendant la crise sanitaire, avec les files d'attente aux distributions alimentaires. Le Crous ne loge qu'environ un étudiant boursier sur six. Dans les grandes villes, un studio coûte souvent plus que la bourse maximale. Beaucoup d'étudiants renoncent à des soins, notamment en santé mentale. En novembre 2026, le débat sur une allocation pour les jeunes diplômés montre que la question reste ouverte. Le MCL propose un plan de construction de logements étudiants à loyer modéré, en mobilisant le foncier public. Les bourses seraient revalorisées et indexées sur l'inflation. Les services de santé universitaires seraient renforcés, avec des consultations psychologiques gratuites. Le repas à 1 euro serait garanti pour tous les boursiers. Étudier ne doit pas être un privilège réservé à ceux dont les parents peuvent payer.

056 **Un parcours d'éducation civique pratique.** L'abstention des jeunes atteint des records : plus de deux jeunes sur trois n'ont pas voté au premier tour des législatives de 2022. La défiance envers les institutions et les médias se nourrit souvent de leur méconnaissance. L'enseignement moral et civique existe, mais il reste théorique et peu valorisé. Le MCL propose un parcours pratique de la sixième à la terminale. Les élèves visiteraient une mairie, un tribunal, l'Assemblée nationale. Ils simuleraient un débat parlementaire ou un procès, et apprendraient à vérifier une information. Ils découvriraient aussi leurs droits concrets : travail, logement, consommation, recours. L'engagement associatif serait reconnu dans le parcours scolaire. L'essai cite Périclès : celui qui se désintéresse des affaires publiques est un citoyen inutile. Encore faut-il avoir appris à s'y intéresser.

CHAPITRE 09

Santé, hôpital et protection sociale

057 **Des objectifs territoriaux d'accès aux soins.** Environ six millions de Français n'ont pas de médecin traitant. Près de 87 % du territoire est classé en désert médical selon certains critères. Dans certains départements, obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste ou un dermatologue prend plus de six mois. La fin du numerus clausus en 2021 ne produira ses effets qu'après 2030. Le Préambule de 1946 garantit pourtant à tous la protection de la santé. Le MCL propose des objectifs chiffrés par bassin de vie : délai maximal pour voir un médecin généraliste, distance maximale vers des urgences, accès à une pharmacie. Les agences régionales de santé rendraient compte chaque année de ces objectifs devant les élus locaux. La régulation de l'installation des médecins dans les zones déjà bien dotées serait débattue avec la profession. L'égalité devant la santé ne doit pas dépendre du code postal.

058 **Soutenir les équipes pluriprofessionnelles et les centres de santé.** Les jeunes médecins ne veulent plus exercer seuls, avec des journées de douze heures. Ils préfèrent travailler en équipe, avec des infirmiers, des kinés, des pharmaciens. Les maisons de santé pluriprofessionnelles et les centres de santé salariés répondent à cette attente. Le gouvernement vise 5 000 maisons France santé d'ici fin 2027. Le MCL veut aller plus loin dans les zones sous-dotées : un financement stable des centres de santé municipaux et associatifs, le salariat des médecins qui le souhaitent, et l'appui des collectivités pour les locaux et le logement des soignants. Les infirmiers en pratique avancée verraient leurs compétences élargies. Les pharmaciens pourraient prendre en charge davantage de soins courants. C'est l'esprit du Conseil national de la Résistance : un service public de santé accessible à tous.

059 **Réduire les tâches administratives des soignants.** Un médecin généraliste consacre une part importante de son temps à des tâches administratives : certificats, formulaires, codage des actes. À l'hôpital, les infirmiers passent des heures à remplir des tableaux de traçabilité plutôt qu'au chevet des patients. La tarification à l'activité, introduite en 2004, a accentué cette logique comptable. Le MCL propose de supprimer les certificats inutiles, comme l'ont déjà fait certaines réformes pour le sport. Des assistants médicaux seraient déployés plus largement. Les logiciels seraient interopérables, pour éviter les doubles saisies. Le poids de la tarification à l'activité serait réduit au profit d'un financement à la qualité et à la population soignée. Chaque heure rendue aux soignants est une heure rendue aux patients.

060 **Renforcer la santé mentale.** La santé mentale a été déclarée grande cause nationale en 2025. Les besoins ont explosé depuis la crise sanitaire, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes : passages aux urgences pour gestes suicidaires, troubles anxieux, dépressions. La psychiatrie publique manque de lits et de praticiens, avec des délais de plusieurs mois dans les centres médico-psychologiques. Le dispositif Mon soutien psy reste peu utilisé faute de psychologues participants. Le MCL propose de doubler les capacités des centres médico-psychologiques pour enfants et adoles-

cents. Les consultations de psychologue seraient mieux remboursées, avec un tarif attractif pour les professionnels. Un psychologue serait présent dans chaque collège et lycée. La prévention du suicide serait renforcée, notamment chez les agriculteurs et les jeunes. Soigner les esprits, c'est aussi soigner la société.

061 **Améliorer les conditions de travail à l'hôpital.** L'hôpital public traverse une crise profonde : lits fermés faute de personnel, urgences régulées la nuit, démissions d'infirmiers. Le Ségur de la santé de 2020 a apporté des hausses de salaires, mais n'a pas enrayé l'épuisement. Les soignants dénoncent des plannings modifiés au dernier moment et des ratios patients par infirmier trop élevés. Le MCL propose des ratios minimaux de soignants par patient dans les services, comme en Californie ou en Australie. Les plannings seraient stabilisés et les heures supplémentaires majorées. Les jeunes soignants bénéficieraient d'un accompagnement à la prise de poste. La gouvernance associerait davantage les soignants aux décisions de l'établissement. L'essai rappelle que l'hôpital est l'un des piliers fragilisés de la République : il ne tiendra pas sans ceux qui le font vivre.

062 **Sécuriser les stocks de médicaments.** Les pénuries de médicaments se sont multipliées : amoxicilline pour enfants, paracétamol, certains traitements contre le cancer ou l'épilepsie. L'Agence nationale de sécurité du médicament recense chaque année plusieurs milliers de signalements de ruptures ou de risques de rupture. La production de nombreux principes actifs est concentrée en Chine et en Inde. Le MCL propose d'établir une liste de médicaments et dispositifs essentiels, avec des stocks stratégiques obligatoires de plusieurs mois. La production en France ou en Europe des médicaments les plus critiques serait soutenue par des contrats de filière et des prix garantis. Les laboratoires qui ne respectent pas leurs obligations d'approvisionnement seraient sanctionnés. Une coordination européenne des achats serait renforcée. La souveraineté sanitaire est une leçon directe de la pandémie.

063 **Évaluer publiquement l'accès aux soins et la prévention.** La France dépense beaucoup pour sa santé, environ 12 % de son PIB, mais elle investit peu dans la prévention. Son espérance de vie en bonne santé n'est pas meilleure que celle de pays qui dépensent moins. Les inégalités sont fortes : l'écart d'espérance de vie entre les 5 % d'hommes les plus aisés et les 5 % les plus modestes atteint environ treize ans, selon l'Insee. Le MCL propose un tableau de bord public, actualisé chaque année, sur les délais d'accès aux soins par territoire et par spécialité. Il suivrait aussi les résultats des campagnes de dépistage, de vaccination et de lutte contre le tabac et l'alcool. Ces indicateurs seraient débattus au Parlement lors de l'examen du budget de la Sécurité sociale. Ce qui se mesure peut s'améliorer.

063 bis **Abroger la retraite à 64 ans : 60 ans pour les métiers pénibles, 62 ans pour les autres.** La réforme des retraites de 2023 restera comme l'exemple d'un pouvoir qui gouverne contre son peuple. Le 16 mars 2023, faute de majorité assurée, la Première ministre Élisabeth Borne a engagé l'article 49.3 pour faire adopter sans vote le report de l'âge légal à 64 ans. Le texte était porté par Olivier Dussopt, ministre du Travail, et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, aux côtés du président Emmanuel Macron. Il

était rejeté par les huit grands syndicats (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Solidaires, FSU), réunis en une intersyndicale unie, et contesté par des millions de manifestants. La motion de censure transpartisane a échoué à neuf voix près, avec 278 voix sur les 287 requises. Les manifestations qui ont suivi ont donné lieu à de nombreuses interpellations. La Défenseure des droits, Claire Hédon, a alerté sur les interpellations préventives. Le 24 mars 2023, la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a dénoncé un usage excessif de la force contre les manifestants. Sous la pression, la réforme a dû être suspendue dans le budget de la Sécurité sociale pour 2026 : l'âge légal est gelé à 62 ans et 9 mois jusqu'en janvier 2028. Mais la loi de 2023 n'est pas abrogée, et le recul vers 64 ans reprendra après la présidentielle si rien ne change.

Le MCL propose d'abroger le report à 64 ans et de tenir compte de l'inégalité la plus injuste : l'inégalité devant la mort. Selon l'Insee, un homme cadre de 35 ans peut espérer vivre encore 48,9 ans, contre 43,6 ans pour un ouvrier, soit plus de cinq ans d'écart. Les ouvriers ont deux fois plus de risques que les cadres de mourir entre 35 et 65 ans. Reculer l'âge légal revient donc à faire payer d'abord ceux qui profiteront le moins longtemps de leur retraite. Concrètement, l'âge légal serait rétabli à 62 ans pour tous. Les salariés exposés à la pénibilité pourraient partir à 60 ans à taux plein. Pour cela, les quatre critères supprimés du compte pénibilité en 2017 seraient rétablis : port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et agents chimiques dangereux. Les risques psychosociaux, aujourd'hui ignorés, y seraient ajoutés pour les métiers du soin, de l'aide à domicile ou de l'enseignement. Un salarié qui a travaillé quinze ans de nuit, sur un chantier ou à la chaîne ne doit pas attendre les mêmes années qu'un salarié de bureau.

Le coût doit être dit franchement. Selon la Cour des comptes, revenir à 62 ans augmenterait le déficit des retraites de 10,4 milliards d'euros en 2035. Le départ à 60 ans pour les métiers pénibles s'y ajouterait, et serait chiffré par le Conseil d'orientation des retraites avant le vote. Le financement ne reposerait pas sur les travailleurs. Les entreprises du CAC 40 ont redistribué 107,5 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2025, dont 72,8 milliards de dividendes et 34,8 milliards de rachats d'actions, un record. Le MCL tire cependant la leçon de 2017 : la taxe de 3 % sur les dividendes créée en 2012 a été censurée par le Conseil constitutionnel, et l'État a dû rembourser environ 10 milliards d'euros aux entreprises. Le financement passerait donc par des outils juridiquement solides. Le premier serait une hausse des prélèvements sociaux sur les revenus du capital (dividendes, plus-values), payée par les actionnaires et affectée aux caisses de retraite. Le deuxième serait une part des recettes permanentes de la mesure 032 bis. Le troisième serait une hausse des cotisations liée à l'égalité salariale entre femmes et hommes et à l'emploi des seniors. La retraite n'est pas une variable d'ajustement budgétaire : c'est une promesse du pacte social de 1945, que l'essai place au cœur de l'héritage gaulliste.

CHAPITRE 10

Territoires, logement et services publics

064 **Des engagements d'accessibilité par bassin de vie.** Depuis vingt ans, les fermetures de services publics ont dessiné une carte de l'abandon : bureaux de poste, trésoreries, tribunaux d'instance, maternités, gares. Ce recul a nourri le mouvement des Gilets jaunes, que l'essai décrit comme le cri d'une France oubliée. L'égalité devant le service public est pourtant un principe à valeur constitutionnelle. Le MCL propose des engagements chiffrés et opposables par bassin de vie : temps d'accès maximal à une école, à un médecin, à un bureau de poste, à un guichet administratif, à une gendarmerie. Toute fermeture d'un service serait précédée d'une concertation avec les élus et les habitants, et d'une solution de remplacement. Un rapport annuel publierait les résultats territoire par territoire. La République qui écoute doit pouvoir être rencontrée partout.

065 **Maintenir un accueil physique pour les démarches essentielles.** La dématérialisation des démarches, accélérée par le programme Action publique 2022, a simplifié la vie de beaucoup. Elle a aussi exclu ceux qui n'ont pas d'ordinateur, de connexion ou de compétences numériques : environ un Français sur six, selon l'Insee. Les personnes âgées, les personnes handicapées et les plus pauvres sont les premières concernées. Le Défenseur des droits a alerté à plusieurs reprises sur ce recul de l'accès aux droits, notamment pour les titres de séjour. Le MCL propose d'inscrire dans la loi le droit à une alternative humaine pour toute démarche administrative essentielle. Les maisons France services seraient renforcées en personnel et en horaires. Un numéro de téléphone gratuit, répondant réellement, serait garanti pour chaque administration. Le numérique doit être une option, jamais une obligation.

066 **Renforcer l'ingénierie des petites communes.** La France compte près de 35 000 communes, dont la majorité a moins de mille habitants. Leurs maires, souvent bénévoles ou peu indemnisés, doivent gérer des projets complexes : rénovation de l'école, assainissement, urbanisme, marchés publics. Depuis la fin de l'assistance technique de l'État dans les années 2010, ils manquent d'appui. Beaucoup renoncent à des subventions faute de pouvoir monter les dossiers. Les démissions de maires ont fortement augmenté avant les municipales de 2026. Le MCL propose de renforcer l'Agence nationale de la cohésion des territoires et les agences techniques départementales. Chaque intercommunalité rurale disposerait d'une équipe d'ingénieurs partagée. Les appels à projets seraient remplacés par des dotations stables. Les petites communes ne demandent pas la charité : elles demandent les moyens d'agir.

067 **Accélérer la rénovation des passoires thermiques.** Environ cinq millions de logements sont classés F ou G au diagnostic de performance énergétique. Leurs occupants, souvent modestes, paient des factures élevées pour vivre dans le froid. La loi climat de 2021 a prévu l'interdiction progressive de leur location, mais le calendrier a été assoupli face aux difficultés. MaPrimeRénov' a connu des changements de règles répétés et des fraudes, qui ont découragé ménages et artisans. Le MCL propose de concen-

trer les aides sur les logements les plus énergivores et les ménages modestes, avec un reste à charge proche de zéro pour les plus pauvres. Un accompagnateur unique suivrait chaque projet. Les règles seraient stabilisées pour cinq ans. Les artisans seraient formés et contrôlés. Rénover, c'est réduire à la fois la facture, les émissions et la dépendance énergétique.

068 **Mobiliser le foncier pour le logement abordable.** Plus de 2,7 millions de ménages attendent un logement social. La construction neuve s'est effondrée depuis 2022 sous l'effet des taux d'intérêt et des coûts. Selon la Fondation pour le logement des défavorisés, plusieurs millions de personnes sont mal logées. Soixante-dix ans après l'appel de l'abbé Pierre de l'hiver 1954, la crise du logement reste une plaie. La loi SRU de 2000 impose 20 à 25 % de logements sociaux dans les communes concernées, mais plusieurs centaines d'entre elles ne respectent pas leurs obligations. Le MCL propose de mobiliser le foncier de l'État et de ses opérateurs, SNCF et hôpitaux notamment, pour le logement abordable. Les sanctions contre les communes qui refusent la loi SRU seraient alourdies. Les bailleurs sociaux retrouveraient des marges financières. Un toit est la première condition de la dignité.

069 **Des contrats territoriaux pour les outre-mer.** Les outre-mer cumulent les difficultés : chômage élevé, vie chère, services publics insuffisants, vulnérabilité climatique. La crise de la vie chère en Martinique en 2024, les violences en Nouvelle-Calédonie la même année et le cyclone Chido à Mayotte en décembre 2024 l'ont rappelé durement. L'article 73 de la Constitution permet d'adapter les lois aux caractéristiques de ces territoires, l'article 74 et le titre XIII de leur donner des statuts propres. Ces possibilités sont trop peu utilisées. Le MCL propose des contrats territoriaux négociés avec chaque territoire, fixant des objectifs précis sur les prix, l'emploi, l'eau, la santé et le logement. La transparence des marges de la grande distribution serait imposée. La reconstruction de Mayotte serait suivie publiquement. La République doit tenir ses promesses jusqu'à ses rivages les plus lointains.

070 **Développer la mobilité dans les zones mal desservies.** Dans les territoires ruraux et périurbains, la voiture reste indispensable pour travailler, se soigner ou faire ses courses. La hausse du prix du carburant y est vécue comme une injustice, ce que l'essai résume par le dilemme entre le plein et les courses. La loi d'orientation des mobilités de 2019 a créé des autorités organisatrices partout, sans leur donner toujours les moyens. Les petites lignes ferroviaires ont souvent été fermées ou menacées. Le MCL propose de financer le transport à la demande, le covoiturage organisé et les navettes vers les gares et les bassins d'emploi. Les petites lignes ferroviaires seraient sauvegardées là où elles ont un potentiel. Une aide au carburant ciblée serait accordée aux travailleurs modestes sans alternative. La transition doit offrir des solutions, et non des sanctions.

CHAPITRE 11

Transition écologique et indépendance énergétique

071 Une programmation énergétique stable, centrée sur les renouvelables, avec le minimum indispensable de nucléaire. Après le premier choc pétrolier, le plan Messmer de 1974 a doté la France d'un parc nucléaire qui lui assure encore une électricité largement décarbonée. Ensuite sont venus les revirements : objectif de réduction du nucléaire à 50 % en 2015, fermeture de Fessenheim en 2020, puis annonce de six nouveaux réacteurs en 2022. Le chantier de Flamanville, avec ses années de retard et ses coûts multipliés, a montré les limites du tout-nucléaire. Le MCL propose une loi de programmation énergétique sur quinze ans qui fait des énergies renouvelables la priorité : solaire, éolien terrestre et en mer, hydraulique, géothermie, biomasse, associés au stockage et à la sobriété. Le nucléaire serait limité au minimum indispensable à la sécurité d'approvisionnement. Les réacteurs existants seraient exploités tant que l'Autorité de sûreté nucléaire les juge sûrs, et le programme de nouveaux réacteurs serait réexaminé à la lumière de ses coûts et de l'essor des renouvelables. Une règle encadrerait cette transition : la part du nucléaire ne baisserait qu'à mesure que les renouvelables et le stockage prennent le relais, sans jamais recourir davantage au gaz ou au charbon. Sinon, la France perdrait son avantage climatique, comme l'Allemagne après sa sortie précipitée du nucléaire. La programmation serait votée après une large concertation et fondée sur l'expertise indépendante, notamment celle de RTE, le gestionnaire du réseau électrique. Elle ne pourrait être révisée qu'après évaluation. L'indépendance énergétique, héritage gaulliste, exige de la constance.

071 bis Doubler la recherche publique sur les énergies renouvelables. La France a accueilli en 2015 l'accord de Paris sur le climat, signé par presque tous les pays du monde. Elle ne peut rester crédible sur la scène internationale qu'en montrant l'exemple. Or la course technologique des renouvelables se joue aujourd'hui surtout en Chine et aux États-Unis : panneaux solaires, batteries, éoliennes. L'Europe importe une grande partie de ces équipements, ce qui crée une nouvelle dépendance. Le MCL propose de doubler sur le mandat les crédits publics de recherche consacrés aux énergies renouvelables et à leurs technologies associées. Ils couvriraient le solaire de nouvelle génération, l'éolien en mer flottant, la géothermie profonde, le stockage de l'électricité, l'hydrogène produit sans émissions, les biocarburants avancés et le recyclage des batteries. Ces crédits iraient en priorité aux laboratoires publics, aux universités et aux entreprises qui produisent en Europe, et seraient liés aux contrats de filière (mesure 037). La France porterait à Bruxelles un grand programme européen de recherche sur les renouvelables, et partagerait ses résultats avec les pays en développement les plus exposés au dérèglement climatique. Protéger l'environnement mondial n'est pas qu'une affaire de discours dans les sommets : c'est d'abord une affaire de solutions.

071 ter **Développer l'éolien, mais avec l'accord des territoires.** L'éolien est indispensable pour réduire la part du nucléaire sans recourir aux énergies fossiles. La France disposait de 24,4 gigawatts d'éolien terrestre au 30 juin 2026 et vise 31 gigawatts fin 2030, sans compter l'éolien en mer. Mais l'éolien divise : beaucoup d'habitants des campagnes ont le sentiment que les parcs leur sont imposés, sans que leur avis compte. Le cadre actuel leur donne raison. La loi de 2023 a demandé aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables, mais ces zones ne sont pas opposables : un parc peut être autorisé par le préfet en dehors d'elles. La distance minimale de 500 mètres aux habitations a été fixée pour des éoliennes de 50 mètres, alors que les machines actuelles dépassent souvent 150 à 200 mètres. Un éolien imposé est un éolien contesté, et donc ralenti.

Le MCL propose de développer l'éolien avec les territoires, et non contre eux. Les zones d'accélération définies par les communes deviendraient opposables. En dehors de ces zones, aucun parc ne pourrait être autorisé sans l'avis favorable de la commune d'implantation et de l'intercommunalité. Chaque projet serait examiné par une commission locale réunissant les élus, les services de l'État, les associations agréées de protection de l'environnement et des riverains. Les associations rendraient un avis public sur la biodiversité et les paysages, auquel le préfet devrait répondre point par point avant toute décision. La distance aux habitations serait proportionnelle à la hauteur des éoliennes. Les couloirs de migration des oiseaux et les zones de chasse des chauves-souris seraient évités, et les machines arrêtées aux périodes à risque. Les retombées seraient partagées : recettes fiscales reversées en priorité aux communes concernées, participation possible des habitants au capital des parcs, réduction de la facture d'électricité des riverains. Le démantèlement et le recyclage en fin de vie seraient garantis par une provision financière bloquée dès la construction. En mer, les projets seraient conçus avec les pêcheurs et les communes littorales. Une énergie propre n'est durable que si elle est acceptée par ceux qui vivent à côté.

072 **Les bâtiments publics d'abord.** L'État et les collectivités possèdent des centaines de millions de mètres carrés de bâtiments : écoles, mairies, hôpitaux, administrations. Une grande partie est mal isolée et chauffée au fioul ou au gaz. Le décret tertiaire de 2019 impose une baisse de 40 % de la consommation d'ici 2030, mais beaucoup de collectivités n'ont pas les moyens de suivre. Le MCL propose un plan national de rénovation des bâtiments publics, en commençant par les écoles, où les enfants souffrent du froid l'hiver et de la chaleur pendant les canicules. Le financement passerait par des contrats de performance énergétique, remboursés par les économies réalisées. Les résultats seraient publiés bâtiment par bâtiment. L'essai insiste sur l'exemplarité : l'État ne peut demander aux ménages des efforts qu'il ne s'impose pas.

073 **Soutenir l'électrification quand elle réduit vraiment les émissions.** L'électricité française est parmi les moins carbonées d'Europe. Remplacer le pétrole et le gaz par l'électricité dans les transports, le chauffage et l'industrie est donc un levier puissant. Mais tous les usages ne se valent pas : une voiture électrique très lourde, fabriquée à l'autre bout du monde, a un bilan moins favorable qu'un petit véhicule produit en Europe. Le MCL propose de conditionner les aides à un bilan carbone complet, de la fabri-

cation à l'usage, comme le fait déjà l'écobonus depuis 2024. Il soutiendrait les pompes à chaleur, le leasing social de véhicules électriques pour les ménages modestes et l'électrification des procédés industriels. Les réseaux électriques seraient renforcés pour suivre. La guerre dans le Golfe et la crise d'Ormuz montrent que sortir du pétrole est aussi une question de souveraineté.

073 bis **Liberté de choix : garder son véhicule thermique converti à l'E85 ou au GPL.** Le MCL refuse d'imposer à tous la voiture électrique. Pour un ménage modeste, un rural ou un artisan, acheter un véhicule neuf est souvent impossible, et beaucoup de voitures thermiques ont encore des années de vie devant elles. L'Union européenne en a elle-même tiré les conséquences : en décembre 2025, la Commission a renoncé à interdire la vente de voitures thermiques neuves en 2035, et le Parlement européen a encore assoupli l'objectif en novembre 2026. Il existe une solution immédiate pour rouler moins cher et moins polluant : convertir son véhicule. Le superéthanol E85, produit en grande partie à partir de cultures agricoles françaises, coûtait environ 0,89 euro le litre en septembre 2026, contre plus de 2,15 euros pour le sans-plomb. Un boîtier homologué se pose pour 700 à 1 600 euros et peut être amorti en moins de deux ans. Environ 418 000 voitures roulent déjà à l'E85 en France. Le GPL, autre solution homologuée, ouvre droit à la vignette Crit'Air 1 quel que soit l'âge du véhicule. Le MCL propose de garantir le droit de conserver et d'utiliser un véhicule thermique équipé d'un boîtier E85 homologué, d'un système GPL ou des deux. Ces véhicules convertis bénéficieraient d'une vignette Crit'Air favorable et d'un libre accès aux zones à faibles émissions. Une prime nationale à la conversion serait créée pour les ménages modestes, aujourd'hui limitée à quelques aides régionales, et l'avantage fiscal de l'E85 serait garanti dans la durée. Les véhicules diesel, qui ne peuvent pas rouler à l'E85, auraient accès aux carburants renouvelables comme le B100 ou le HVO. La voiture électrique resterait encouragée pour ceux qui le peuvent, sans être imposée. La transition doit offrir des solutions, et non des sanctions.

074 **Protéger l'eau et s'adapter aux sécheresses et inondations.** Les sécheresses de 2022 et 2023 ont privé des centaines de communes d'eau potable. Les inondations du Pas-de-Calais à l'hiver 2023-2024 et les crues répétées ont montré l'autre face du dérèglement. Les conflits d'usage se sont durcis, comme l'a illustré la confrontation autour des mégabassines de Sainte-Soline en 2023. Le MCL propose un plan d'adaptation financé et territorialisé : réparation des fuites des réseaux, qui perdent environ un litre d'eau sur cinq, réutilisation des eaux usées, protection des captages contre les pollutions. Le partage de l'eau serait décidé dans des instances représentatives de tous les usagers, sous contrôle public. Les zones inondables seraient protégées et l'urbanisation y serait limitée. L'eau est un bien commun : sa gestion doit être démocratique et transparente.

075 **Accompagner les ménages modestes dans la transition.** La leçon des Gilets jaunes est claire : une transition qui pèse d'abord sur les plus modestes est rejetée. Les 10 % les plus pauvres consacrent une part de leur budget à l'énergie bien plus élevée que les 10 % les plus riches. Le futur marché européen du carbone pour le chauffage et les carburants, prévu à partir de 2027-2028, risque de raviver cette injustice. Le MCL

propose d'utiliser les recettes de la fiscalité carbone pour accompagner directement les ménages modestes : chèque énergie revalorisé, aides à la rénovation et au changement de chauffage, soutien à l'achat de véhicules propres. Le Fonds social pour le climat européen serait pleinement mobilisé. Le slogan né pendant le mouvement des Gilets jaunes le résume : fin du monde, fin du mois, même combat. L'écologie doit protéger, pas punir.

076 **Un suivi annuel des émissions, de l'adaptation et des dépenses.** Le Haut Conseil pour le climat évalue chaque année la politique climatique de la France. Ses rapports relèvent régulièrement que le rythme de baisse des émissions reste insuffisant pour atteindre les objectifs de 2030. En 2021, le tribunal administratif de Paris a reconnu, dans l'« Affaire du siècle », la carence fautive de l'État. Le MCL propose de publier chaque année, avec le budget, un état complet des émissions par secteur, des actions d'adaptation et des dépenses engagées. Chaque projet de loi serait évalué sur son impact climatique, sur le modèle du « budget vert » expérimenté depuis 2021. Les recommandations du Haut Conseil recevraient une réponse motivée du gouvernement. Comme pour les autres politiques du programme, les citoyens doivent pouvoir juger sur pièces.

CHAPITRE 12

Agriculture, alimentation et ruralité

077 **Transparence des marges et loyauté des négociations.** Les agriculteurs sont pris en étau entre quatre grandes centrales d'achat de la distribution et des industriels puissants. Les lois Egalim de 2018, 2021 et 2023 ont voulu partir du coût de production pour fixer les prix. Le bilan reste décevant : de nombreux producteurs vendent encore à perte, notamment en lait et en viande bovine. Les blocages d'autoroutes de l'hiver 2024 ont exprimé cette colère. Le MCL propose de rendre publiques les marges de chaque maillon, de la ferme au rayon, par l'Observatoire de la formation des prix et des marges doté de pouvoirs d'enquête. Les contrats dépassant le coût de production seraient contrôlés et les abus sanctionnés lourdement. Les centrales d'achat installées à l'étranger pour contourner le droit français seraient visées. Celui qui nourrit le pays doit pouvoir vivre de son travail.

078 **Soutenir l'installation et la transmission des exploitations.** La France a perdu environ 100 000 exploitations en dix ans, selon le recensement agricole de 2020. Près de la moitié des agriculteurs partira à la retraite d'ici dix ans. Sans relais, les terres partent à l'agrandissement des grandes exploitations ou à l'artificialisation. Les jeunes, souvent non issus du milieu agricole, se heurtent au prix du foncier et au coût du matériel. Le MCL propose de renforcer le rôle des Safer pour orienter les terres vers l'installation plutôt que vers l'agrandissement. Un fonds public de portage foncier permettrait aux jeunes de louer avant d'acheter. La dotation jeunes agriculteurs serait revalorisée et l'accompagnement technique renforcé pendant les cinq premières années. Les retraites agricoles, longtemps très faibles, seraient alignées sur l'objectif de dignité du programme. Sans paysans, il n'y a pas de souveraineté alimentaire.

079 **Diversifier les cultures et s'adapter au climat.** L'agriculture subit déjà le dérèglement climatique : gel tardif sur les vignes et les vergers, sécheresses, épizooties nouvelles comme la fièvre catarrhale ou la dermatose nodulaire. Les monocultures à grande échelle sont les plus vulnérables. La diversification, les légumineuses, l'agroforesterie et les rotations longues améliorent la résilience des sols et des revenus. Le MCL propose d'accompagner financièrement les agriculteurs qui diversifient leurs cultures, avec un paiement pour les services rendus à l'environnement. La recherche agronomique publique serait renforcée, notamment sur les variétés adaptées à la chaleur et à la sécheresse. Un système d'assurance récolte accessible et lisible protégerait contre les aléas. La transition ne se ferait pas contre les agriculteurs, mais avec eux et à leur rythme.

080 **Simplifier l'accès des petites exploitations aux aides.** La politique agricole commune, créée en 1962 avec le soutien décisif de de Gaulle, reste la première source de revenu de nombreux agriculteurs. Mais ses règles sont devenues si complexes que les petites exploitations y renoncent parfois. Les aides à l'hectare favorisent mécaniquement les plus grandes structures. Les retards de paiement des aides ont mis des fermes en difficulté. Le MCL propose un guichet unique et un accompagnement gratuit pour

les dossiers PAC des petites exploitations. Les contrôles seraient regroupés et annoncés, sauf suspicion de fraude. La France utiliserait pleinement les marges nationales pour mieux soutenir les premiers hectares et l'élevage. À Bruxelles, elle plaiderait pour un plafonnement des aides par exploitation. L'essai demande une défense ferme de l'agriculture : elle commence par une aide qui arrive à ceux qui en ont besoin.

081 **Développer les achats alimentaires de proximité.** La restauration collective sert des millions de repas par jour dans les cantines, hôpitaux, Ehpad et administrations. La loi Egalim impose 50 % de produits durables dont 20 % de bio, objectif encore loin d'être atteint dans beaucoup d'établissements. Le droit européen interdit de réserver les marchés aux producteurs locaux, mais il permet des critères de fraîcheur, de saisonnalité et de circuit court. Le MCL propose d'accompagner les collectivités pour qu'elles utilisent pleinement ces critères. Les plateformes logistiques locales et les légumeries seraient soutenues, pour permettre aux producteurs de répondre aux appels d'offres. Les projets alimentaires territoriaux seraient généralisés. L'essai défend la réciprocité des normes face aux importations du Mercosur : les cantines publiques doivent donner l'exemple en servant ce que produit notre agriculture.

082 **Investir dans les infrastructures rurales et le numérique.** Le monde rural ne se résume pas à l'agriculture : il accueille artisans, commerçants, télétravailleurs et retraités. Mais il souffre de routes dégradées, de ponts fragilisés, de zones blanches pour la téléphonie mobile et de fermetures de commerces. Le plan France très haut débit a beaucoup progressé, mais les derniers raccordements, souvent les plus isolés, restent à faire. Le MCL propose de garantir le raccordement à la fibre de tous les foyers et la couverture mobile de tous les bourgs. Un plan pluriannuel de rénovation des ponts et des routes communales serait financé. Les derniers commerces des villages, comme le café ou l'épicerie multiservice, recevraient un soutien spécifique. L'accès aux services en ligne suppose d'abord un réseau qui fonctionne. La ruralité n'est pas un décor : c'est une partie vivante de la France.

CHAPITRE 13

Europe, diplomatie et défense

083 **Une politique européenne de résilience industrielle et sanitaire.** La pandémie a montré qu'aucun pays européen ne pouvait seul produire masques, vaccins ou médicaments en quantité suffisante. L'achat groupé de vaccins par l'Union en 2020-2021 a été une réussite, malgré ses lenteurs. Le plan de relance européen financé par un emprunt commun a constitué un tournant historique. Face à l'Inflation Reduction Act américain et aux subventions chinoises, l'Europe a commencé à réagir avec le Chips Act et le Net Zero Industry Act. Le MCL propose de défendre un instrument européen permanent d'investissement dans les industries stratégiques : santé, énergie, semi-conducteurs, batteries, défense. Une réserve sanitaire européenne serait constituée. L'essai conclut que ce n'est pas l'Europe qui menace la souveraineté française, mais sa division. La souveraineté du XXIe siècle se construit aussi à l'échelle du continent.

084 **Renforcer le contrôle parlementaire des orientations européennes.** En 2005, 55 % des Français ont rejeté par référendum le traité constitutionnel européen. Le traité de Lisbonne, qui en reprenait l'essentiel, a été ratifié par le Parlement en 2008. Beaucoup de citoyens l'ont vécu comme un déni de leur vote, et cette blessure n'est pas refermée. L'article 88-4 de la Constitution permet aux assemblées d'adopter des résolutions sur les projets européens, mais elles restent peu suivies. Le MCL propose que le gouvernement présente devant le Parlement sa position avant chaque Conseil européen et chaque négociation majeure, comme l'accord avec le Mercosur. Un vote serait organisé sur les mandats de négociation commerciale. Les ministres rendraient compte après chaque décision. L'Europe ne sera pleinement légitime que si elle reste sous contrôle démocratique.

085 **Une défense nationale crédible, articulée avec les alliés.** De Gaulle a doté la France de la dissuasion nucléaire et retiré le pays du commandement intégré de l'OTAN en 1966, avant que Nicolas Sarkozy ne l'y fasse revenir en 2009. L'article 15 de la Constitution fait du président le chef des armées. Depuis l'invasion de l'Ukraine en 2022, l'Europe a découvert qu'elle manquait de munitions et de capacités pour un conflit de haute intensité. L'incertitude sur l'engagement américain s'est accrue. Le MCL soutient une loi de programmation militaire qui reconstitue les stocks, modernise la dissuasion et fidélise les militaires. La base industrielle de défense serait relancée en « économie de guerre ». La France participerait pleinement à la défense européenne et à l'OTAN, sans abandon de sa liberté de décision. Ni vassal, ni isolé : c'est la ligne gaullienne.

086 **Coopérer en Europe sur la cybersécurité et les infrastructures critiques.** Les hôpitaux de Corbeil-Essonnes, de Rennes ou d'Armentières ont été paralysés par des cyberattaques. Des câbles sous-marins ont été endommagés en mer Baltique, et des sabotages ont visé le réseau ferré français à la veille des Jeux olympiques de 2024. Les réseaux électriques, les ports et les aéroports sont des cibles. La directive européenne NIS 2 impose de nouvelles obligations à des milliers d'entités, mais sa transposition en

France a pris du retard, en partie bloquée par le calendrier budgétaire de l'automne 2026. Le MCL propose d'adopter rapidement cette loi. Il veut aussi créer une réserve européenne de cyberdéfense, mutualiser le renseignement sur les menaces et protéger les infrastructures communes. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information verrait ses moyens renforcés. La guerre moderne commence souvent sans un coup de feu.

087 **Une diplomatie fondée sur le droit international et la protection des civils.** La France a une tradition diplomatique indépendante. Le « non » de Jacques Chirac à la guerre d'Irak en 2003, porté à l'ONU par Dominique de Villepin, en reste le symbole. L'essai y voit l'héritage direct de l'indépendance gaulliste. Aujourd'hui, les guerres en Ukraine, à Gaza et contre l'Iran mettent à l'épreuve le droit international humanitaire. En 2025, la France a reconnu l'État de Palestine. Le MCL propose une diplomatie cohérente avec ces principes : soutien à la Cour pénale internationale, contrôle parlementaire des exportations d'armes vers les pays en conflit, protection des populations civiles et de l'aide humanitaire. La France parlerait à tous, sans complaisance envers quiconque viole le droit. Comme l'écrit l'auteur, il s'agit de remplacer la loi du plus fort par la force de la loi.

088 **Un bilan annuel des dépendances stratégiques.** La France dépend de l'étranger pour son pétrole, son gaz, son uranium, ses terres rares, ses composants électroniques et une large part de ses services numériques. Elle dépend aussi de partenaires pour certaines capacités militaires, comme le ravitaillement en vol ou le renseignement satellitaire. Ces vulnérabilités sont connues des services de l'État, mais rarement débattues publiquement. L'essai rappelle aussi que des partis politiques ont pu dépendre de financements étrangers, et qu'aucun ne devrait le faire. Le MCL propose un bilan annuel présenté au Parlement, sur le modèle de la cartographie de la mesure 036. Il couvrirait l'énergie, les matières premières, la santé, le numérique et la défense. Une partie resterait classifiée, mais une synthèse serait rendue publique. L'indépendance nationale, que l'article 5 de la Constitution confie au président, commence par la lucidité.

CHAPITRE 14

Numérique, intelligence artificielle et médias

089 **Des évaluations d'impact pour les IA publiques à haut risque.** L'administration utilise déjà des algorithmes pour cibler les contrôles des allocataires, affecter les élèves ou détecter la fraude fiscale. En 2024, une coalition d'associations a attaqué devant le Conseil d'État l'algorithme de notation des allocataires de la CAF, accusé de cibler les plus précaires. Aux Pays-Bas, un algorithme de détection de fraude aux allocations familiales a provoqué un scandale qui a fait tomber le gouvernement en 2021. Le règlement européen sur l'IA de 2024 classe ces usages comme « à haut risque ». Le MCL propose une étude d'impact publique avant tout déploiement d'une IA administrative à haut risque. Elle porterait sur l'exactitude, les biais, les droits concernés et les alternatives. Le code source et les critères seraient publiés, dans l'esprit de la loi pour une République numérique de 2016. L'essai met en garde contre la tentation du pilote automatique : une décision publique doit rester explicable.

090 **Un recours humain contre les décisions automatisées.** Le règlement général sur la protection des données interdit en principe les décisions entièrement automatisées produisant des effets juridiques. Le Conseil constitutionnel l'a précisé en 2018 : l'administration doit pouvoir expliquer en détail comment l'algorithme a traité une situation. Dans la pratique, des milliers de décisions, comme les suspensions d'aides ou les refus Parcoursup, sont prises sans interlocuteur identifiable. Le MCL propose de garantir à chaque personne le droit d'obtenir, dans un délai fixé, le réexamen de sa situation par un agent humain disposant d'un vrai pouvoir de décision. La notification indiquerait clairement le rôle de l'algorithme et les voies de recours. Les suspensions d'aides vitales ne pourraient intervenir qu'après un échange contradictoire. Le pilote humain doit garder la main sur les commandes.

091 **Former les agents publics à l'IA.** L'intelligence artificielle générative s'est diffusée très vite dans les administrations, souvent sans cadre. Des agents utilisent des outils grand public avec des données sensibles, au risque de les exposer. D'autres n'osent pas les utiliser faute de formation. L'État a lancé ses propres outils, comme l'assistant Albert, mais leur déploiement reste inégal. Le MCL propose une formation obligatoire de tous les agents publics aux usages, aux limites et aux risques de l'IA : erreurs, biais, confidentialité. Une charte d'usage serait adoptée dans chaque administration. Les outils souverains, hébergés en France ou en Europe, seraient privilégiés. Les gains de temps seraient réinvestis dans l'accueil humain du public, pas dans la suppression de postes. La technologie doit accroître la capacité de décision, non la remplacer.

092 **Renforcer la cybersécurité des collectivités et des hôpitaux.** Les collectivités locales et les établissements de santé sont devenus les cibles favorites des rançongiciels. Leurs systèmes sont souvent anciens, leurs équipes informatiques réduites. Une attaque peut paralyser une mairie pendant des semaines ou obliger un hôpital à transférer ses patients. Les données médicales volées sont revendues ou publiées. Le MCL propose un programme national de mise à niveau, financé par l'État pour les petites

structures : audits, sauvegardes isolées, mises à jour, exercices de crise. Des centres de réponse aux incidents seraient déployés dans chaque région. Un minimum du budget informatique de chaque établissement de santé serait réservé à la sécurité. La transposition de NIS 2, en attente, serait adoptée sans délai. Protéger les données des patients et des citoyens est un devoir public.

093 **L'éducation aux médias dès l'école.** Les jeunes s'informent désormais surtout par les réseaux sociaux, où les algorithmes privilégient l'émotion et la polémique. L'essai le constate : les réseaux récompensent la phrase courte et la réaction immédiate, au détriment du temps long de la réflexion. Les manipulations de l'information se multiplient : Viginum a attribué à des acteurs russes des dizaines de campagnes visant la France, et a identifié une ingérence pendant les municipales de mars 2026. Le MCL propose un enseignement régulier d'éducation aux médias et à l'information, du CM1 à la terminale. Les élèves apprendraient à vérifier une source, à repérer un trucage ou un contenu généré par IA, à comprendre le fonctionnement des algorithmes. Des journalistes interviendraient en classe. Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information verrait ses moyens renforcés. Une démocratie a besoin de citoyens capables de discernement.

094 **Protéger le pluralisme et la transparence des médias.** Les ordonnances de 1944 sur la presse, adoptées à la Libération, voulaient libérer l'information des puissances d'argent. Aujourd'hui, une grande partie des médias nationaux appartient à quelques milliardaires. La commission d'enquête du Sénat sur la concentration des médias l'a documenté en 2022. En 2024, le Conseil d'État a demandé à l'Arcom de contrôler le pluralisme de chaque chaîne, et la chaîne C8 a perdu sa fréquence. Le MCL propose de moderniser les règles anti-concentration de la loi de 1986, en tenant compte du numérique. L'identité des actionnaires et des financeurs serait publiée. L'indépendance des rédactions serait garantie par des chartes et un droit d'agrément des directeurs de rédaction. L'audiovisuel public disposerait d'un financement stable et indépendant. Le pluralisme est une condition de la libre formation de l'opinion.

CHAPITRE 15

Culture, citoyenneté et cohésion nationale

095 **L'accès à la culture dans tous les territoires.** En 1959, de Gaulle crée pour André Malraux le premier ministère des Affaires culturelles. Sa mission : rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, notamment par les maisons de la culture. Sous Mitterrand, Jack Lang double le budget de la culture et crée la Fête de la musique en 1982. Pourtant, l'accès reste inégal : les pratiques culturelles dépendent fortement du diplôme, du revenu et du lieu de vie. Dans beaucoup de petites villes, la bibliothèque ouvre quelques heures par semaine et le cinéma a fermé. Le MCL propose d'étendre les horaires des bibliothèques, y compris le soir et le dimanche. Il veut aussi soutenir les cinémas et les lieux de spectacle de proximité, et développer les résidences d'artistes en zone rurale. L'éducation artistique serait garantie à chaque élève. La culture n'est pas un luxe : c'est un lien.

096 **Renforcer les associations de proximité.** La France compte environ 1,5 million d'associations et près de 20 millions de bénévoles. Elles font vivre le sport, la culture, l'entraide et la solidarité dans chaque quartier et chaque village. La loi de 1901, l'une des grandes lois de liberté de la IIIe République, a fondé cette richesse. Mais les associations souffrent de la baisse et de l'instabilité des subventions, de la fin des contrats aidés en 2017 et de la complexité des appels à projets. Le MCL propose des conventions pluriannuelles d'objectifs, de trois ans au moins, attribuées selon des critères publics. Les petites associations recevraient une aide au fonctionnement, et non seulement à des projets. Le congé d'engagement associatif serait étendu. Les bénévoles verraient leur engagement reconnu dans leur parcours professionnel. Les associations sont l'école de la démocratie au quotidien.

097 **Les échanges civiques et intergénérationnels.** La société française se fragmente par âges autant que par revenus. Les jeunes et les plus âgés se croisent peu. L'isolement touche des millions de personnes âgées, comme l'a cruellement montré la canicule de 2003, puis le confinement dans les Ehpad. Le service civique, créé en 2010, a montré l'envie d'engagement des jeunes, mais ses places restent limitées. Le service national universel, lancé en 2019, n'a pas convaincu. Le MCL propose de développer le service civique et les missions intergénérationnelles : tutorat scolaire par des retraités, visites aux personnes isolées par des jeunes, habitat partagé. Les jumelages entre écoles et maisons de retraite seraient encouragés. L'essai décrit une transmission familiale, de Mai 68 à l'engagement d'aujourd'hui. La République se transmet aussi entre générations.

098 **La culture accessible aux personnes handicapées.** Environ douze millions de Français vivent avec un handicap. La loi de 2005 imposait l'accessibilité des lieux publics en dix ans. L'objectif a été repoussé et reste loin d'être atteint, notamment dans les bâtiments culturels anciens. Les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont suscité un engouement réel, sans changer durablement le quotidien. L'accessibilité ne se limite pas aux rampes : elle concerne aussi l'audiodescription, le sous-titrage, la langue des

signes, les séances adaptées aux personnes autistes. Le MCL propose un plan d'accessibilité des lieux culturels financé et daté. Les aides publiques à la création seraient conditionnées à l'accessibilité des œuvres. Les artistes handicapés seraient soutenus dans leur parcours professionnel. La fraternité inscrite dans la devise républicaine commence par le refus d'exclure.

099 **Les initiatives locales de dialogue et de médiation.** Les révoltes urbaines de 2005 et de 2023 ont révélé la profondeur des fractures dans certains quartiers. Les tensions communautaires, attisées par les conflits au Proche-Orient, et l'attentat de Trappes en octobre 2026 montrent combien la cohésion nationale est fragile. Partout, des médiateurs, des associations de quartier, des responsables religieux et des éducateurs travaillent à apaiser les conflits, souvent dans l'ombre et avec peu de moyens. Le MCL propose de professionnaliser et de financer durablement la médiation sociale : adultes-relais, médiateurs scolaires, correspondants de nuit. Les conseils citoyens des quartiers prioritaires seraient dotés d'un vrai pouvoir de proposition. Les initiatives réussies seraient recensées et diffusées. L'essai refuse que la réponse répressive soit le seul vocabulaire de l'État : le dialogue en est l'indispensable complément.

099 bis **Punir plus sévèrement et plus sûrement le racisme, y compris dans l'administration et au travail.** Le 10 décembre 1948, à Paris, au palais de Chaillot, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le Français René Cassin fut l'un des principaux rédacteurs. Son article premier proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Son article 2 interdit toute distinction fondée sur la race, la couleur ou l'origine. Son article 7 garantit à tous une protection égale contre la discrimination et contre toute provocation à la discrimination. L'article 1er de notre Constitution assure l'égalité devant la loi « sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Ces principes valent dans tous les pays, et la France doit les défendre partout. Pourtant, le racisme progresse chez nous : en 2025, la police et la gendarmerie ont enregistré 9 737 crimes ou délits à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux, dont 583 atteintes à la vie et violences, en hausse de 11 %. Le 23 octobre 2026, cette haine a tué. À Trappes et à La Verrière, dans les Yvelines, un homme a tiré en rafales depuis sa voiture sur des passants, tuant une personne et en blessant plusieurs autres, dont une fillette de 12 ans. Le suspect, interpellé peu après, a déclaré aux enquêteurs avoir voulu viser des Noirs et des Arabes. Le parquet national antiterroriste s'est saisi de l'enquête et le gouvernement a annoncé un hommage national aux victimes. Le terrorisme raciste n'est plus une menace lointaine : il a frappé en France. Au travail, à CV identique, un candidat dont le nom suggère une origine maghrébine doit envoyer 1,5 fois plus de candidatures pour obtenir autant de réponses, et la fonction publique n'y échappe pas.

Le droit existe déjà en partie. Depuis 2017, le mobile raciste aggrave la peine de tout crime ou délit (article 132-76 du code pénal), et la discrimination est punie de trois ans de prison et de 45 000 euros d'amende (article 225-2). La condamnation des policiers de l'affaire Zecler, le 20 novembre 2026, avec la circonstance aggravante de racisme, montre que ces outils peuvent fonctionner. Mais la faiblesse principale est l'application : on compte environ 1 250 condamnations par an pour plus de 9 000 faits enregis-

trés. Le MCL agit donc sur la sévérité et sur la certitude de la sanction. Les peines pour discrimination raciale passeraient à cinq ans de prison, et à sept ans lorsqu'elle est commise par un agent public ou un élu dans l'exercice de ses fonctions, avec une interdiction d'exercer une fonction publique. Les violences racistes et les provocations publiques à la haine ou à la violence raciale verraient leurs peines relevées, avec une inéligibilité obligatoire pour les élus et les candidats condamnés. Une qualification de discrimination raciale avérée, constatée par le juge, entraînerait de plein droit une sanction disciplinaire dans l'administration et une amende proportionnelle au chiffre d'affaires pour les entreprises. Le testing, déjà reconnu comme mode de preuve, serait mené chaque année par l'État dans les grandes entreprises et les administrations, et ses résultats seraient publiés. Chaque parquet aurait un magistrat référent, et les victimes pourraient déposer plainte en ligne et être accompagnées par une association. Ces sanctions s'appliqueraient de la même façon, quelles que soient la couleur de peau, l'origine ou la religion de l'auteur comme de la victime : un acte raciste commis par un Blanc contre un Noir est puni exactement comme celui commis par un Noir contre un Blanc. Il en va de même pour l'antisémitisme, la haine antimusulmane ou antichrétienne, ou tout autre rejet fondé sur l'origine ou la religion. C'est déjà le principe du droit français, et il serait rappelé dans les instructions données aux parquets, pour qu'aucune victime ne soit traitée différemment selon qui elle est. L'égalité devant la loi ne connaît pas d'exception. La liberté d'expression reste protégée : ce sont l'appel à la haine et la discrimination qui sont visés, jamais l'opinion ni le débat. La République ne peut demander le respect de ses lois si elle laisse impunie la négation de la dignité humaine.

100 **Mesurer la confiance civique et l'accès aux droits.** Le baromètre annuel de la confiance politique du Cevipof montre depuis des années une défiance massive : une large majorité de Français ne fait pas confiance aux partis ni au gouvernement. L'abstention a atteint des records aux législatives et aux élections locales. Le sentiment que « ça ne sert à rien », que décrit l'essai, s'est installé. Le MCL propose une mesure régulière et indépendante de la confiance civique, menée par l'Insee et des chercheurs, sur un échantillon important et déclinée par territoire. Elle mesurerait aussi la qualité réelle de l'accès aux droits : délais, non-recours, recours gagnés. Les résultats seraient débattus chaque année au Parlement, en même temps que le bilan des engagements de la mesure 006. Cette dernière mesure boucle le programme : la confiance ne se décrète pas, elle se mérite et se vérifie.

JUSTICE • LIBERTÉ • RESPECT • SOLIDARITÉ